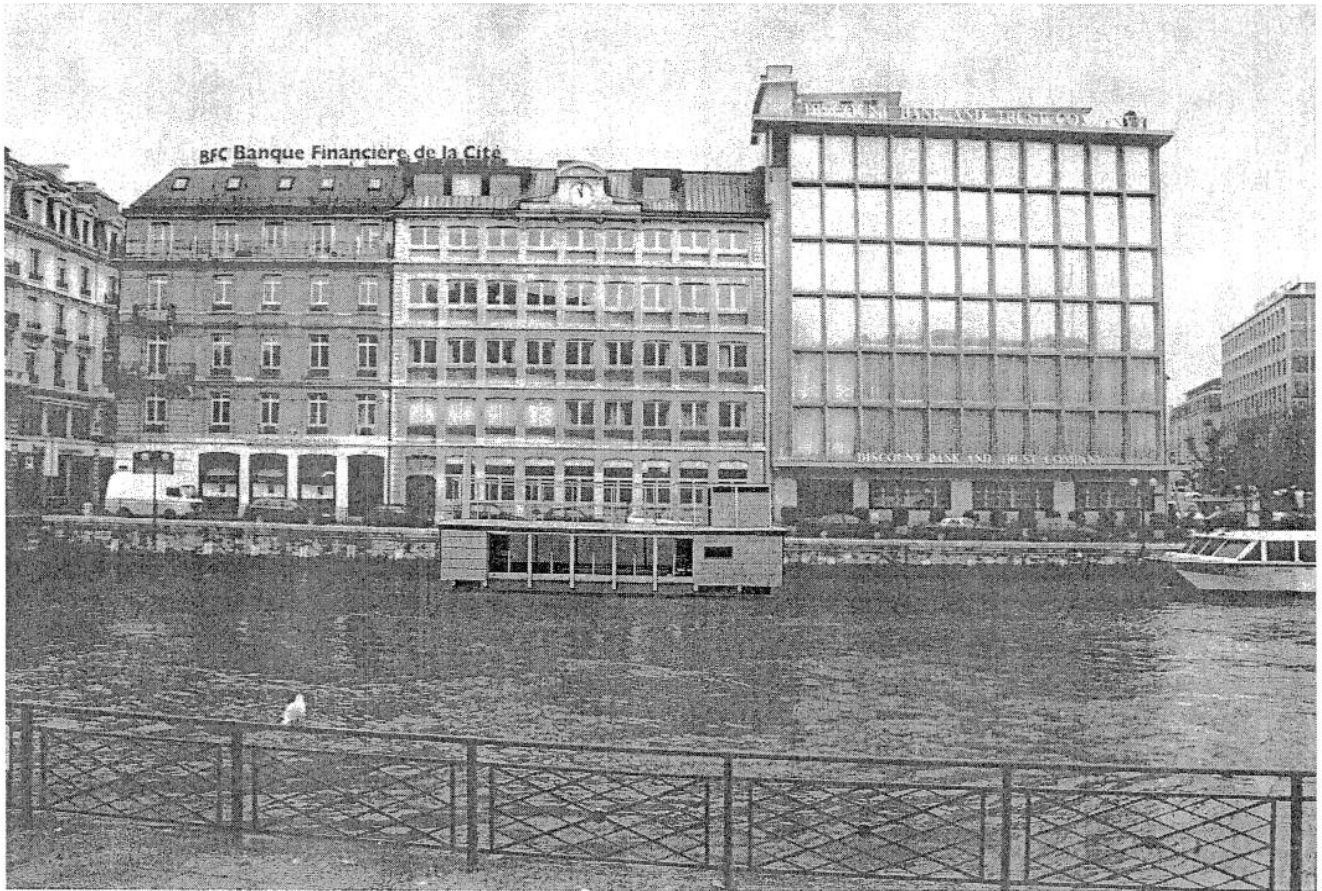




Le Bateau-Lavoir au quai des Moulins

«Le Bateau-Lavoir»

Genève, 13 avril 2006 (date de l'autorisation de construire)

Bateau – lavoir 2006

Table des matières

01 à 02 Historique et descriptif du projet (réf. plaquette éditée en janvier 2000).

03 à 04 Plans de situation

05 à 11 Une entreprise sociale pour l'exploitation et l'animation du bateau-lavoir.

12 à 18 Motion 252 et PR-277 du Conseil administratif.

19 à 21 Budget modifié en octobre 2003 et frais d'études.

22 à 25 Plans, autorisation de construire.

CONSTRUCTION DU BATEAU – LAVOIR

26 Chantier

27 à 30 Atelier ABC + ingénieur naval + architecte d'opération

31 à 34 GEOS ingénieur conseil , rapport

35 à 36 Concept énergétique (Eben, Constantin Soutter, ing.epfl)

37 à 43 Projet de gestion commerciale,(Dumont & Dupraz experts)

Préambule

Le Canton de Genève compte quelque 18'000 demandeurs d'emploi.

Dans le même temps, nous constatons que dans plusieurs professions sont recherchés des travailleurs ou des travailleuses disposant de qualifications qui ne se trouvent pas facilement sur le marché du travail.

Dans le cadre du projet "Bateau-Lavoir" nous pensons plus particulièrement aux professions du bâtiment et de la restauration, en particulier dans les métiers du bois et dans les métiers de la cuisine ou du service.

De nombreux demandeurs d'emploi bénéficieraient à coup sûr de recyclage, perfectionnement ou formation professionnelle utiles à leur réinsertion dans le marché du travail, dans ces métiers-là.

C'est pour cette raison que nous avons conçu le projet "Bateau-lavoir" qui, tant dans sa phase de construction que dans sa phase d'exploitation, doit permettre aux travailleuses et travailleurs concernés d'acquérir les connaissances complémentaires qui favoriseraient leur réinsertion.

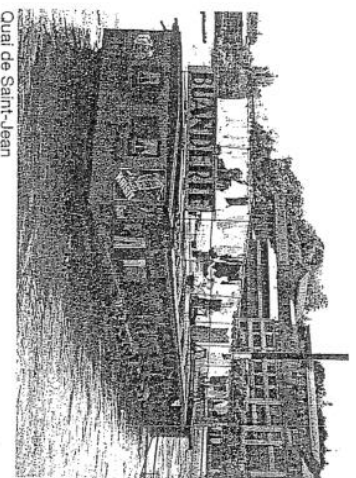
Le projet

Consiste en la mise sur pied d'un chantier pour la construction d'un "Bateau-Lavoir" qui serait amarré au fil du Rhône, par exemple entre le pont de l'île et le pont de la Coulouvrenière, à la hauteur du petit débarcadère du quai de la Poste.

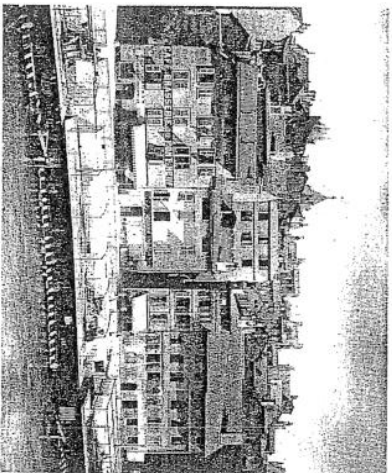
Les fonctions du "Bateau-Lavoir" seront, par la suite, les suivantes: bistro, avec terrasse sur le pont supérieur; lieu d'exposition rappelant ses prédécesseurs des siècles passés, lieu de petit spectacle en soirée, galerie d'art...

Ses objectifs

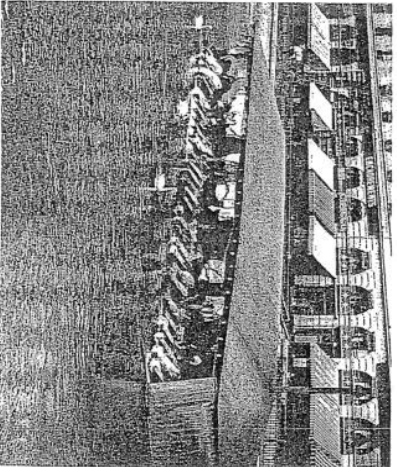
En premier lieu, création d'un chantier exécuté par des ouvriers et techniciens sans emploi, dans le cadre des programmes d'emploi temporaire. Celui-ci aura pour objectif la formation des personnes engagées, ceci afin de faciliter leur réinsertion.



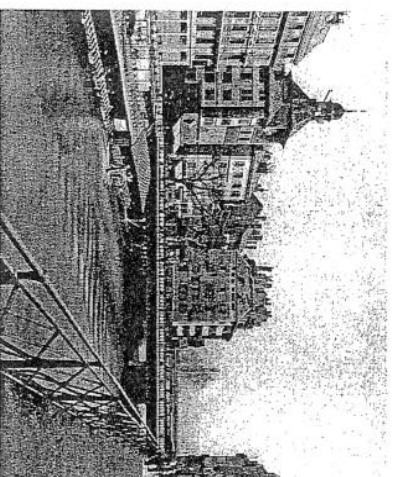
Quai de Saint-Jean



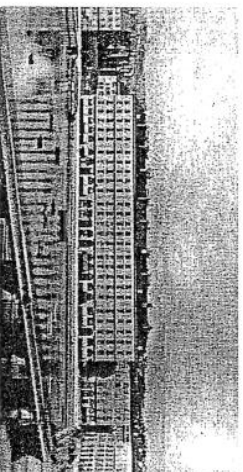
Quartier de Saint-Gervais



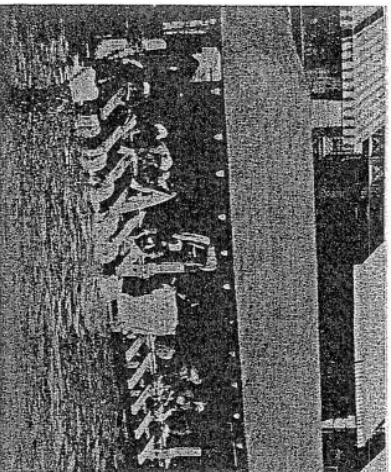
Quai des Bergues



Pont de l'île et place Bal-air



Pont des Bergues



Quai des Bergues

Après finition des travaux, une autre étape de formation possible lors de l'exploitation du "Bateau-Lavoir", réanimation, avec intérêt touristique, d'un quai de la ville actuellement mort. Le bistro pourrait, à l'instar du kiosque du quai Turrettini, attirer une clientèle composée d'agents et d'usagers des TPG, ainsi que d'employés du secteur bancaire désirant se restaurer rapidement à midi. Le soir, une activité de lieu de rencontre-petit cabaret serait envisageable.

Son histoire

L'inspiration du projet vient à la fois de la galerie "La Liberté" de Morges ainsi que des dossiers d'aménagement "Le Fil du Rhône" élaboré par Julien Descombes, architecte, et Roberto Brogini, et "Au fil du Rhône" élaboré par Philippe Beauchet et Roman Juon, architectes, en 1991.

Ces propositions ont été prises en compte par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, sous la responsabilité de Madame Jacqueline Burmand, Conseillère administrative.

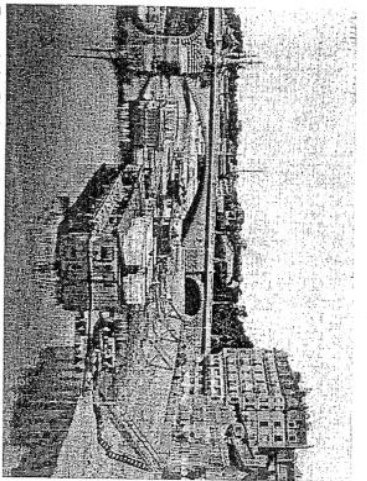
Grâce au Fonds municipal de décoration, une brochure intitulée "Le Fil du Rhône", rédigée par Julien Descombes, a été diffusée en 1995. Ce document présente des projets de réhabilitation du site fluvial urbain entre le pont du Mont-Blanc et le nouveau barrage du Seujet.

Au quai Turrettini, il est prévu d'installer des barges rappelant les bateaux-lavoirs, dont les derniers exemplaires flottaient encore à la fin des années 30.

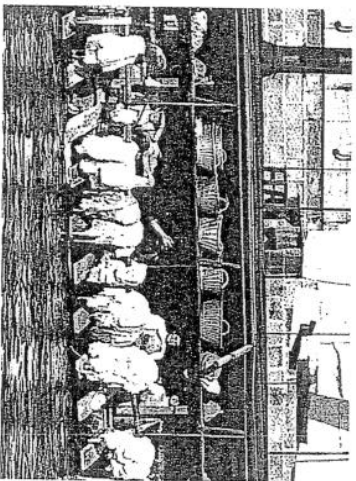
En 1985, un postulat de MM. Roman Juon et Manuel Tornare, Loisirs et culture au fil du Rhône, a été présenté au Conseil Municipal.

En 1997, MM. Roman Juon et Roberto Brogini ont présenté avec succès une motion, Des bateaux-lavoirs au "Fil du Rhône", qui a été acceptée.

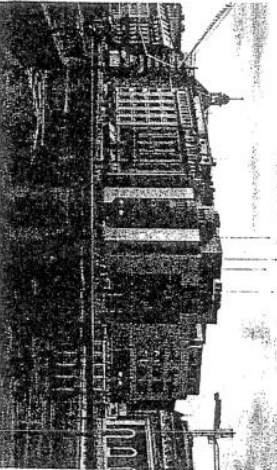
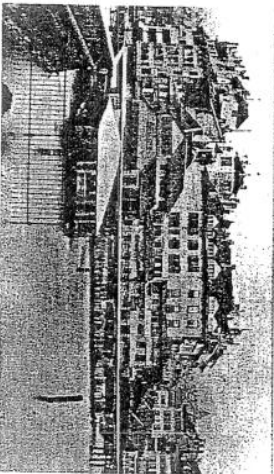
Le projet, aujourd'hui en phase de développement, doit passer au stade de réalisation, pour être mis à flot en 2001.



Port de la Coulouvrenière



Port de la Machine, hier et aujourd'hui



Sa réalisation

Elle est entreprise actuellement par un Comité d'exécution constitué de MM. J. ROBERT, administrateur, R. JUON, président; P. GIANNI, architecte. Cette structure provisoire laissera la place à une Association du Bateau-Lavoir qui s'appuiera sur les personnes privées, entreprises et institutionnelles qui gratifieront l'association de leur aide sous toutes les formes possibles (aide financière, matériaux, main-d'oeuvre, assistance...).

Les phases principales de la réalisation sont:

- Établissement des plans, devis, et demandes d'autorisation.
- Campagne de recherche de soutiens.
- Définition et équipement du lieu de construction, qui doit être situé en un lieu très en vue, afin d'attirer l'attention du public.
- Construction.
- Mise à flot en 2000.

Soutiens

La Ville de Genève, par la voix de Madame Jacqueline Burnand, Conseillère administrative, a déjà accordé un soutien de principe.

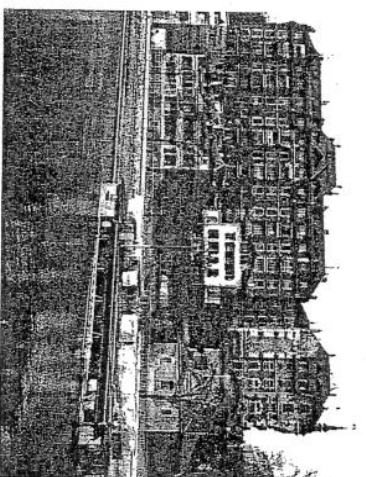
Le Conseil Municipal de la Ville de Genève a voté au mois de mai 1997 la motion "Pour des bateaux-lavoirs au Fil du Rhône".

Le syndicat SIB (Syndicat Industrie & Bâtiment), ainsi que l'ASPE (Association Syndicale Pour l'Emploi), s'investissent dans ce projet.

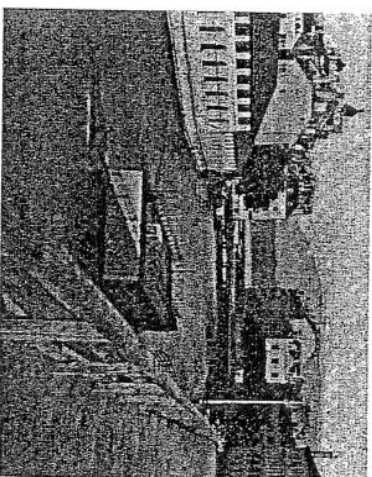
Leur histoire

Le premier bateau-lavoir, ou bateau à laver, comme on les appelait autrefois, fit son apparition en 1691. Ceci du fait d'un certain Théophile Thélusson, qui obtint, du Conseil, l'autorisation d'installer le premier d'entre eux sur le Rhône.

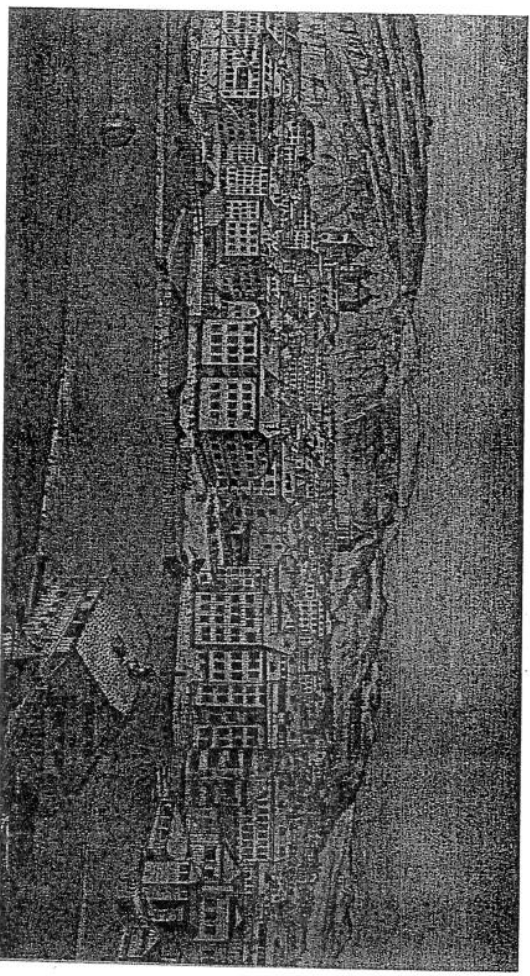
Par la suite, de nombreux bateaux-lavoirs furent construits. Ils étaient amarrés au quai des Bergues, en l'île, au quai du Seujet, à la Petite Fusterie, à la Coulouvrenière et même aux Eaux-Vives.



Quai de Saint-Jean
Quai de la Poste



Genève de jadis



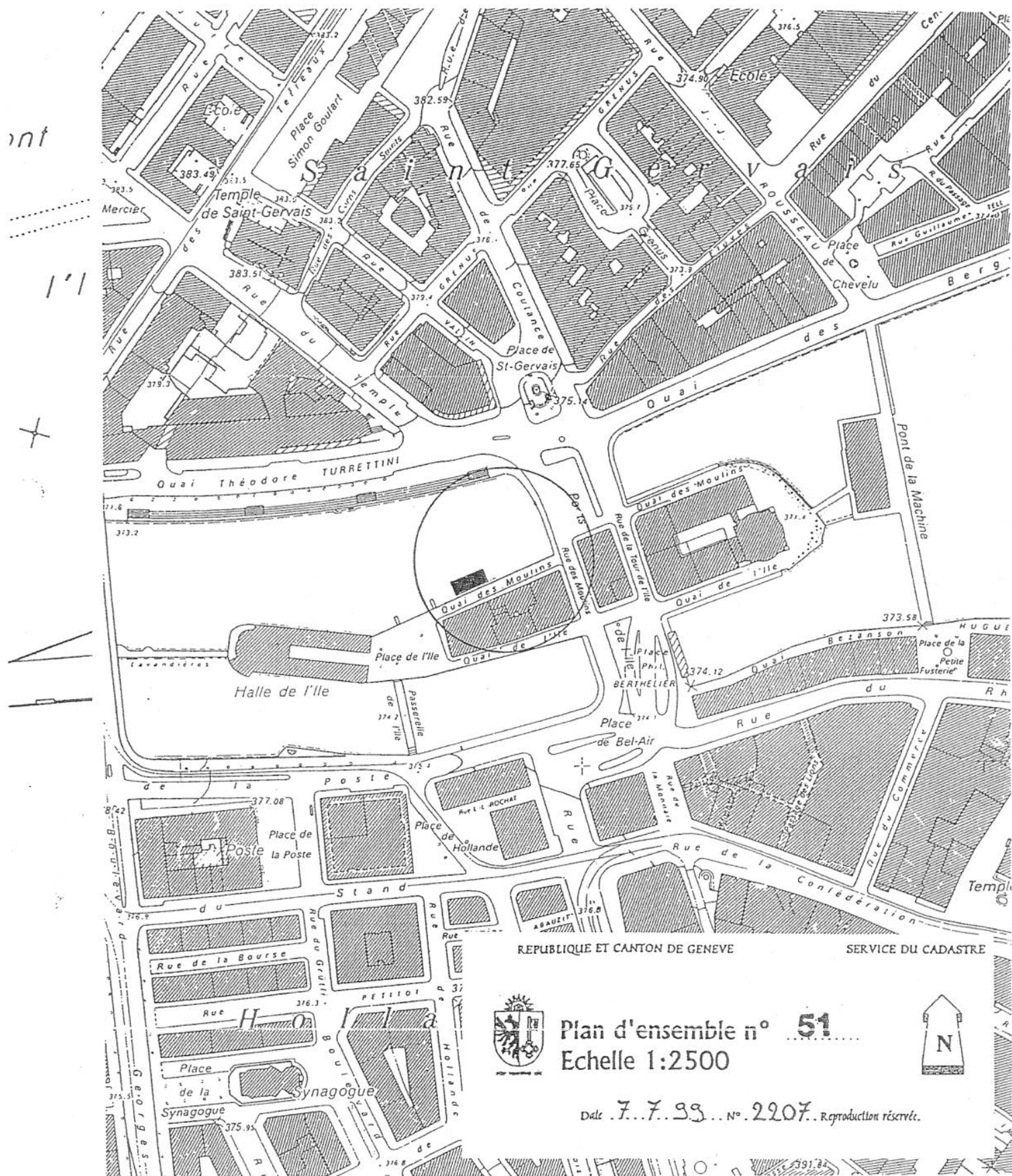
Ils étaient en activité tout au long de l'année, quelles que soient les conditions climatiques.

Ils vécurent des moments dramatiques, comme des naufrages dont celui du 14 septembre 1844, qui fit une victime.

Les laveuses effectuaient leur dur labeur de

7 h. 30 à 18 h., pour un salaire de misère.

Les bateaux-lavoirs tels que "Le Paradis", "Le Rhône", "La Frisée", ainsi que "Le Fin-de-Siècle", ne sont plus que des souvenirs. Le dernier de ceux-ci, amarré au quai du Seujet, a été démoli en 1941.

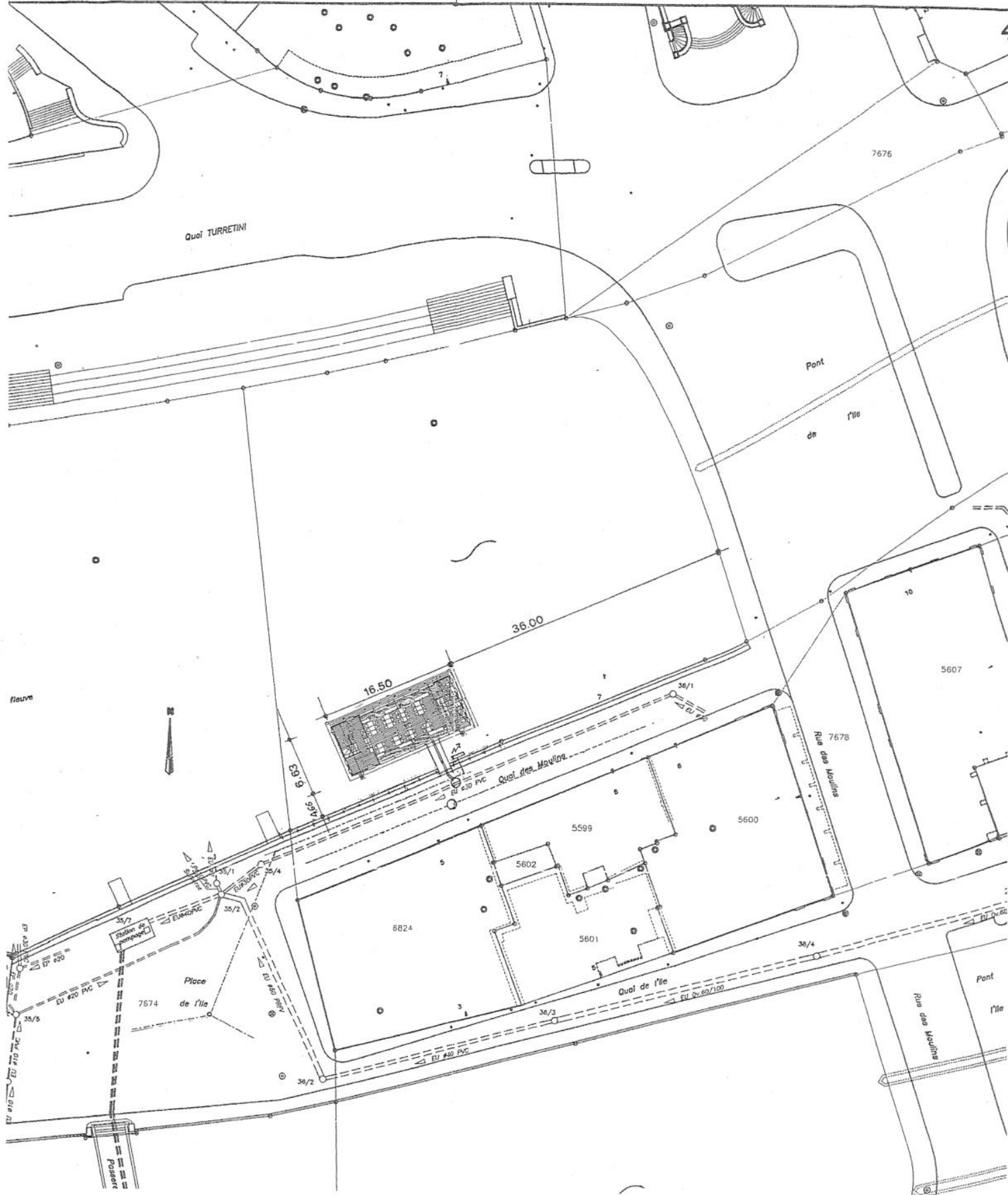


LE BATEAU LAVOIR

plans de situation

A.S.P.E. ASSOCIATION SYNDICALE POUR L'EMPLOI

N°	éch:
2500/01	
modifié mai 2005	



En 1992, dans un contexte genevois marqué par la crise économique et l'émergence de jeunes en situation de rupture de formation, se créait à Genève une association nommée LYBE. Elle regroupait des travailleurs sociaux genevois de divers horizons, soucieux de mettre en œuvre un projet permettant de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes gens de ce canton. Le but de cette association était de pouvoir ouvrir et gérer une petite entreprise sociale sous la forme d'un café-restaurant afin d'offrir aux jeunes désinsérés un tremplin vers la formation et l'emploi.

Pendant près de huit ans, LYBE a multiplié les efforts afin de trouver un lieu adéquat ainsi qu'un financement pour ses activités. Ceci, tout en développant parallèlement des microprojets à l'endroit des jeunes, notamment sous la forme de collaborations régulières et suivies avec des maisons de quartiers de la ville et des restaurants de la place. Faute de trouver un lieu fixe pour développer son projet et faute de moyens pour engager du personnel d'encadrement, l'association s'est dissoute en 1998.

En l'automne 2003, trois anciens membres du comité de Lybé, rejoints par quelques nouvelles personnes, tout engagés professionnellement dans le travail social, se sont réunis pour faire le point et discuter de l'opportunité de relancer un tel projet au vu de la situation toujours aussi préoccupante des jeunes en rupture de formation à Genève.

Projet

UNE ENTREPRISE SOCIALE POUR L'EXPLOITATION ET L'ANIMATION DU BATEAU-LAVOIR

Mars 2004

Une rencontre avec la Délégation à la jeunesse a permis, d'une part, de confirmer les difficultés de nombre de jeunes face à l'insertion professionnelle et à la formation post-obligatoire en particulier et, de conforter l'idée de l'utilité d'une structure d'insertion, sous la forme d'une entreprise sociale dans le dispositif socio-éducatif genevois actuel. D'autre part, nous avons été mis en contact avec l'association du bateau-lavoir, association dont le projet est de créer une réplique d'ancien bateau-lavoir transformé en café-restaurant. Cette rencontre a permis de mettre en lumière une synergie évidente entre notre projet à vocation socio-éducative pour les jeunes désaffiliés et les buts de l'association du bateau-lavoir dont les statuts précisent que ce lieu devra être construit et animé par des jeunes en difficultés ou des chômeurs.

A ce jour, les contacts avec l'association du bateau-lavoir sont très constructifs et nous conduisent à esquisser les contours d'un nouveau projet dont les buts seraient l'animation et la gestion du "bateau-lavoir" sous la forme d'un café-restaurant. Une entreprise sociale destinée à des jeunes de 15 à 25 ans en situation de précarité du point de vue de l'emploi; ceci, sur la base de l'importante expérience de l'ancienne association LYBE.

CONCEPT DE L'ETABLISSEMENT

Projet de restauration

Partir du bateau-lavoir et garder l'idée de la mer et du voyage, avec un concept culinaire du « voyage autour du monde » ainsi qu'un mobilier qui rappelle ces thèmes.

Espace cuisine :

En sachant que la cuisine proposée n'est pas très grande et ne comporte pas de vestiaire, nous proposons de considérer cet espace comme une cuisine dite de finition avec un équipement réduit comprenant un combi-steamier, quelques plaques, un frigo et un plan de travail. Notre idée est de développer la cuisine de production dans un autre lieu qui pourrait se faire en partenariat avec des associations de quartier, en précisant que nous n'aurions besoin que d'1 à 2 fois six heures par semaine. Cette solution permettra aux jeunes une remise au travail douce et progressive, dans un contexte sans stress d'un produit fini demandant d'être servi dans l'immédiat. Elle offrira également un accompagnement de qualité et permettra d'élaborer une cuisine séduisante et variée.

Fonctionnement du café-restaurant

Petit-déjeuner : concept : buffet (en sortant du simple café-croissant) avec bircher, fruits frais, yoghourts, petits sandwiches, etc.

En cuisine : 1 professionnel et 1 jeune

En salle : 1 professionnel et 3 jeunes

Au total : 2 professionnels et 4 jeunes

Horaire de travail : 7h.00-10h

Horaire d'ouverture : 7h30-10h.

Repas de midi : concept : 1 plat du jour différent chaque jour + petite carte (petits plats type tartare de saumon-salade, brochette poulet ou crevette, etc)

En cuisine : 1 professionnel et 1 jeune

En salle : 1 professionnel et 3 jeunes

Au total : 2 professionnels et 4 jeunes

Horaire de travail : 10h-14h.30

Horaire d'ouverture : 11h.30-14h. / *restauration* 12h.-13h.30

Soir : au démarrage, pas de plat mijoté mais petite carte pour accompagner l'apéritif (type tapas) avec vin ouvert (bonne gamme, diversifiée dans le blanc et le rouge)

En cuisine : 1 professionnel et 1 jeune

En salle : 1 professionnel et 3 jeunes

Au total : 2 professionnels et 4 jeunes

Horaire de travail : 17h.-21h.

Horaire d'ouverture : 17h30-21h.

→ Total des heures d'ouverture : 11h.30 par jour

Heures de travail

Cuisinier

Repas de midi : 4h.30 par jour

Cuisine de production : 1 x 6 heures par semaine

Gestion stock : 2h.30 par semaine

Au total : 31h.00 par semaine

Professionnel

Petit-déjeuner : 3 heures par jour

Repas de midi : 4h.30 par jour

Soir : 4 heures par jour

Au total : 11h30 par jour

Au total : 57h.30 par semaine pour l'ouverture du café-restaurant

Restent par semaine 35h.30 pour l'accompagnement des jeunes,

Soit 11h.45 par semaine et par professionnel pour le contrat pédagogique.

Jeune

Petit-déjeuner : 3 heures par jour, pour 4 jeunes

Repas de midi : 4h.30 par jour, pour 4 jeunes

Soir : 4 heures par jour, pour 4 jeunes

Au total : 46 heures par jour, pour 12 jeunes

Au total : 230 heures de temps de travail pour l'ouverture du café-restaurant + 6 heures de cuisine de production

Par semaine :

Au total : 236 heures de temps de travail par semaine répartis sur 12 jeunes

Soit 20h.00 par jeune et par semaine, ce qui représente environ un 50 %.

Le 50 % restant est consacré par la jeune, avec notre accompagnement, à la réalisation de son projet personnel défini avec les travailleurs sociaux (recherche d'apprentissage, stages, cours de remise à niveau).

Poste de travail pour l'ensemble des professionnels

La réalisation du projet nécessite d'employer 1 cuisinier à 75 % ainsi que 3 travailleurs sociaux à 75 %, soit 300 % de poste de travail au total pour l'accompagnement de 12 jeunes en permanence, ce qui nous permet une estimation d'environ 30 jeunes suivis à l'année.

LA SITUATION DES JEUNES EN RUPTURE DE FORMATION

En 1992, l'association L YBE dressait ce constat :

- plus de 10% des jeunes entre 15 et 20 ans, sans handicap important au niveau physique ou psychique, ne s'intègrent pas dans une filière de formation classique, sanctionnée par un diplôme,
- 1 apprenti sur 2 rompt son contrat avant la fin de son apprentissage,
- il y a de plus en plus de jeunes non-diplômés qui se retrouvent, momentanément ou durablement, sans activité scolaire ou professionnelle,
- plus de 50% d'entre eux envisagent d'entreprendre une formation ou un apprentissage,
- Il n'est pas rare que les jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage, ou qu'ils soient confrontés aux difficultés quotidiennes pour trouver un emploi. Entretiens, présentation, valorisation de sa personne, expériences à faire valoir... autant de nouveaux apprentissages à acquérir qui changent radicalement avec la prise en charge scolaire,
- peu d'alternatives existent pour les jeunes en rupture d'apprentissage, en échec scolaire ou indévis quant à un choix professionnel,
- la crise économique actuelle va augmenter les difficultés de ces jeunes,
- Sans formation professionnelle, le jeune s'expose à la précarité des emplois, à de mauvaises conditions salariales et à des perspectives restreintes, ce qui fragilise d'autant plus les conditions de vie. Le décalage entre l'image que le jeune peut se faire de la vie active et la réalité devient de plus en plus important.

Plus de dix ans après, force est de constater que cette situation de précarité, que l'on pensait temporaire au début des années 90, s'est installée. Peu d'indicateurs en terme statistique existent à Genève pour mesurer ce phénomène complexe. Il s'agit cependant de relever l'importante réorganisation au niveau cantonal de l'office de l'orientation professionnelle qui a créé une structure spécifique à l'endroit des jeunes en rupture de formation, Tremplin-jeunes et des services du SCAI et de la SGIPA qui prennent en charge les jeunes en difficultés au sortir du Cycle d'orientation. Au niveau communal, la Ville et bon nombre de communes suburbaines se sont dotées de travailleurs sociaux hors murs pour aller à la rencontre des jeunes, là où ils se trouvent, c'est-à-dire dans l'espace public.

Si le dispositif cantonal permet de répondre au plus grand nombre de jeunes, des contacts avec le service Tremplin-jeunes montre que des jeunes décrochent aussi des ces structures plus spécifiques; le dispositif communal, quant à lui, par le biais de l'action des travailleurs sociaux hors murs, permet d'estimer qu'un nombre constant de cinquante jeunes de 15 à 25 ans pour un quartier ou commune de dix milles habitants, se retrouvent actuellement à la marge des soutiens institutionnels. Ces jeunes, à la marge des soutiens institutionnels conventionnels ciblés par notre projet, pourraient être regroupés en deux grandes catégories :

- Des jeunes de 15 à 18 ans qui sont dans une impasse du point de vue de la recherche d'une formation et particulièrement d'un apprentissage. Ceci, en raison de lacunes scolaires, de problèmes de comportements, de manque de confiance en eux et, d'un contexte de la formation duale où les exigences des employeurs ont largement augmentés,
- Des jeunes de 18 à 25 ans qui s'installent dans la précarité. Sans formation initiale, ces jeunes sont forts démunis sur le marché de l'emploi. Ils ne peuvent généralement que faire appel qu'à quelques missions temporaires et ne réunissent bien souvent pas les conditions minimales d'accès aux protections sociales traditionnelles.

Un projet relais

Etre en marge des soutiens institutionnels signifie pour une partie de ces jeunes n'être en contact avec aucun service susceptible de leur fournir de l'aide, à l'exception le plus souvent des travailleurs sociaux hors murs. Une autre partie d'entre eux entretient des relations parfois difficiles avec des services officiels soit parce qu'ils ne sont pas preneurs, soit qu'ils ne remplissent pas entièrement les conditions d'accès au service concerné. Dès lors, nous trouvons dans un contexte où la question de l'insertion professionnelle de ces jeunes préoccupe au plus haut point les travailleurs sociaux en contact quotidien avec ces jeunes. En effet, d'un côté, foyers d'éducation, lieux d'accueil pour adolescents, services placeurs sont amenés à se préoccuper de plus en plus et de façon toujours plus pointue de la question de l'insertion professionnelle des jeunes dont ils ont la charge et de l'autre côté des travailleurs sociaux hors murs accompagnés de petites structures de type de la *Boîte à bonbons* se voient contraints d'inventer et de mettre sur pied des systèmes de petits jobs pour parer au plus pressé et répondre à une demande pressante des jeunes avec lesquels ils sont en contact régulier.

Notre projet se veut être avant tout un relais pour les différents partenaires qui œuvrent au quotidien avec les jeunes afin de développer à Genève une offre alternative sous la forme d'une entreprise sociale accessible aux jeunes les plus précarisés. Cela implique une étroite collaboration avec d'autres partenaires (famille, travailleurs sociaux de référence, Office d'orientation et de formation professionnelle, milieux professionnels, etc.). Dans notre société, le statut de travailleur constitue encore l'un des facteurs déterminants d'intégration et de reconnaissance sociale. Cette valeur donnée du travail trouve son origine dans l'histoire même de la Suisse. Elle est profondément ancrée dans les mentalités et constitue maintenant encore une norme sociale. Dans ce contexte, la formation professionnelle prend toute son importance. Ainsi, notre action cherche à transformer les rapports sociaux en s'attaquant aux processus de marginalisation et d'exclusion dont de nombreux jeunes sont victimes. Les coûts sociaux de ces phénomènes de marginalisation sont et seront très élevés (assistance, délinquance, toxicomanie, etc.).

Notre objectif est de favoriser une prise de contact avec le monde du travail à travers un emploi de durée déterminée et dont les exigences correspondent, le plus possible, à la réalité. Notre hypothèse de travail est donc la suivante : l'intégration sociale et la formation à l'autonomie sont possibles pour des personnes en difficultés à travers des formations et des mises au travail dans de petites entreprises où l'on tient compte des difficultés spécifiques de chaque travailleur. La pédagogie est mise au service des travailleurs. Elle vise avant tout l'épanouissement de la personne, sa capacité à s'intégrer dans un milieu professionnel, son aptitude à répondre aux exigences de fonctionnement ou encore son acquisition de nouvelles compétences... *L'objectif final est d'accéder à un emploi, d'intégrer la vie active ou de permettre au jeune d'envisager une nouvelle démarche d'insertion dans la société.*

UNE ENTREPRISE SOCIALE POUR EXPLOITER ET ANIMER LE CAFE-RESTAURANT

L'entreprise sociale

L'entreprise sociale se fonde sur 3 critères principaux :

- une aide à l'insertion et/ou à la réinsertion d'individus dans le monde du travail,
- une production d'un bien et/ou d'un service,
- le versement d'une indemnité ou d'un salaire à ses travailleurs.

L'entreprise sociale est de petite taille et fournit deux prestations :

- un service de prestation économique,
- un service de production d'insertion/de réinsertion.

L'entreprise sociale doit être rentable en ce qui concerne sa prestation économique. Le surcoût engendré par la production d'insertion (ou de réinsertion) doit être pris en charge par la collectivité.

Un café-restaurant comme entreprise sociale

De par la diversité des établissements et des activités qu'elle peut proposer, en fonction de la vocation qu'elle se donne, la restauration est un domaine d'activités idéal pour une entreprise sociale. C'est un service du tertiaire, secteur fortement dominant à Genève. Le tertiaire est un domaine où les possibilités de formation et d'innovation sont encore les plus nombreuses et les plus variées.

Les emplois de la restauration ne sont pas typiquement féminins ou masculins. Or, ce critère nous semble particulièrement important car les entreprises sociales existantes à Genève proposent des travaux traditionnellement plutôt masculins. D'ailleurs, elles emploient nettement plus d'hommes que de femmes, ce qui correspond partiellement à la réalité des besoins.

Quelle que soit la clientèle du bistro, cette dernière exprime des exigences quant à la qualité des plats, à l'hygiène, au service. Grâce à cette clientèle, une confrontation réelle à la réalité du monde du travail est garantie.

Un projet pédagogique

Une activité qui a du sens pour le jeune

Nous souhaitons proposer ce nouveau lieu de stage comme une étape d'insertion ou de réinsertion dans le monde du travail, une période de transition pour élaborer un nouveau projet, un support pour chercher un emploi, entreprendre une formation et appréhender une activité professionnelle.

La restauration a l'avantage d'offrir des postes de travail variés, s'adaptant tant aux filles qu'aux garçons. Les principaux domaines sont :

- La cuisine... de l'établissement de la carte à la confection des mets, en passant par les achats, les commandes, la gestion des restes et des stocks ou encore le calcul du prix de revient,
- Le service... qui assure le relais entre la cuisine et les clients, le service des boissons, la gestion de la cave, la caisse, le contact avec les clients,
- La comptabilité et la gestion... travail administratif mais indispensable (budget, paiements divers, correspondance, inventaire, etc.),
- L'entretien... le nettoyage et la maintenance de tous les locaux.

Le café-restaurant se veut être un lieu d'apprentissage, de formation, de réflexion, de mûrissement pour pouvoir affronter la vie d'adulte en y étant mieux préparé. Nous souhaitons favoriser l'estime de soi, valoriser ou révaloriser les potentiels du jeune, lui permettre d'acquérir de nouvelles compétences et lui permettre de finaliser son projet qu'il aura défini au début de son stage.

La confrontation directe à la réalité du travail permet d'apprendre en faisant, de mesurer les conséquences d'une action, de développer le sens des responsabilités et l'esprit critique, de repérer les aptitudes et les difficultés.

Le jeune prend confiance en lui en assumant d'abord un rôle au sein de l'entreprise sociale, la finalité étant qu'il puisse prendre sa place au sein de la société telle qu'elle est.

Le projet du jeune

Nous postulons que toute personne a, en elle, les ressources nécessaires pour surmonter ses difficultés, pour autant qu'elle trouve les espaces nécessaires pour prendre confiance et découvrir ses compétences. La famille, l'école, diverses activités associatives peuvent représenter ces espaces.

Le projet est proposé par le jeune, avec l'aide du travailleur social :

- il définit un but et les moyens à trouver pour l'atteindre et permet une projection dans un avenir plus ou moins proche,
- il peut être de nature professionnelle (retrouver un apprentissage, démarrer une nouvelle formation) ou de nature propre aux difficultés du jeune qui lui permettra dans un premier temps une reprise de confiance en lui.

Ce projet souhaite respecter le rythme du jeune et sert de référence durant toute la durée du contrat.

L'encadrement ou la pédagogie du "faire avec"

Le "faire avec" est un outil pédagogique. La relation éducative passe par un travail effectué ensemble dans le cadre du bistro.

Le "faire avec" permet de travailler simultanément à deux niveaux :

- le travail et les aptitudes professionnelles

Le rôle du travailleur social est celui d'un maître d'apprentissage. Il sert d'exemple, de miroir. Il est là pour encourager le jeune dans ses initiatives professionnelles, pour le corriger, lui expliquer, lui apprendre les bases du métier. Le travailleur social est la personne de référence,

- la relation dans le travail

Bien souvent, l'échange et la discussion sont favorisés dans le cadre du travail. Dans ce contexte, le jeune parlera plus facilement de lui, de sa vie, de ses projets, de ses soucis. C'est un moment privilégié entre le jeune et le travailleur social. Nous croyons que cette relation peut être très forte. Elle est à la base du travail Educatif que nous voulons mener. Elle est riche de tous ces instants partagés, sur le lieu de travail.

Les contrats

Nous voulons travailler sur la base de contrats "multipartites" (le jeune, le bistro, les parents et/ou toute autre personne impliquée dans la vie du jeune et dans ses choix). Pour ce faire, deux types de contrats sont élaborés

- le contrat de travail qui permet aux jeunes d'être reconnu comme travailleur à part entière. Il définit la relation entre le jeune et l'association sur un plan juridique,
- le contrat pédagogique qui définit les rapports éducatifs et pédagogiques entre les partenaires. Il est le résultat d'une négociation. L'élément central en est le projet du jeune, ses désirs, ses envies en fonction de son âge, de ses capacités et difficultés. Ce contrat peut être modifié et adapté selon l'évolution de la situation.

PLAN FINANCIER PREVISIONNEL

Nom de l'Etablissement :

Association « Bateau Lavoir »
Quai de la Poste
Genève

Nom des Exploitants :

Association pour l'exploitation et
l'animation du bateau-lavoir

Genre de l'Etablissement :

Entreprise sociale – Café-restaurant
4 Employés – 12 Stagiaires

Horaires d'Ouverture :

Du Lundi au Vendredi : de 7h30 à 10h petit déjeuner
de 11h30 à 14h repas de midi
de 17h00 à 21h apéritif, petite restauration

Soit 8h30 par jour d'ouverture et 6 heures par semaine en cuisine de production extérieure.

Nombre de couverts :

40 places intérieures

Prévision de chiffre d'affaire : (rendement estimé à 25 places de moyenne)

Par jour	1'230.-
Par mois	24'600.-
Par année (sur 11 mois)	270'600.-

Une ouverture élargie incluant les week-ends est envisageable à moyen terme.

BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL **PERTES ET PROFITS**

RECETTES D'EXPLOITATION	
Par jour	1391.-
Par mois	27818.-
Recettes d'exploitation	306'000.-
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	
CHARGES MARCHANDISES	
Achats cuisine	50'000.-
Achats boissons	30'000.-
Consommations du personnel	700.-
TOTAL CHARGES MARCHANDISES	80'700.-
RESULTAT BRUT I, SUR LES MARCHANDISES	225'300.-
SALAIRES DU PERSONNEL (selon barème de la Ville de Genève)	
Salairé brut cuisinier (1 fois 75% + formation continue) :	77'855.-
Salaires bruts Jeunes 15-18 ans : (tarif apprenti 2ème année)	38'740.-
Salaires bruts Jeunes 18-25 ans : (15.- heure)	38'740.-
TOTAL SALAIRES BRUTS	155'335.-
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	
Charges du cuisinier (6,18 % AVS-Al-APG-Ac-maternité + 2 ^{ème} pilier)	9'529.-
Charges des jeunes (6,18 % AVS-Al-APG-Ac-maternité)	4'788.-
TOTAL CHARGES DU PERSONNEL	14'317.-
RESULTAT BRUT II	55'648.-

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Assurances	5'000.-
Taxes diverses	3'000.-
Téléphone	1'848.-
Electricité / Eau	15'000.-
Nettoyage / blanchissage	4'000.-
Fournitures diverses d'exploitation	6'000.-
Publicité et représentation	2'200.-
Véhicule (assurances-essence-entretien)	4'000.-
Honoraires et comptabilité	3'600.-
Décoration / Musique / Jounaux	3'000.-

TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

47'648.-

RESULTAT BRUT III

8'000.-

CHARGES FINANCIERES ET IMMOBILIERES

Entretien mobilier et matériel	3'000.-
Amortissement mobilier et matériel	5'000.-

TOTAL CHARGES FINANCIERES ET IMMOBILIERES

8'000.-

BENEFICE NET

0.-

Plusieurs demandes de dons pour le mobilier et le véhicule seront faites auprès de diverses Fondations, pour un montant de 50'000.-

Une subvention unique de démarrage sera nécessaire pour couvrir les premiers mois d'activité, somme que nous évaluons à 30'000.-.

SALAIRES TRAVAILLEURS SOCIAUX (3 fois 75% + formation) 240'000.-

Suivie à un entretien avec M. Manuel TORNARE, un partenariat paraît envisageable avec le département des Affaires Sociales, des Ecoles et de l'Environnement.

AUTEURS DU PROJET

Martine BAUDIN

Coordinatrice Quai 9, Groupe sida Genève
Ancien membre de l'association Lybé

Jean-Daniel MILLET

Educateur spécialisé Astural
Ancien membre de l'association Lybé

Franck ROLLOT

Restaurateur

Thierry VEDOVATI

Travailleur social, Délégation à la Jeunesse
Ancien membre de l'association Lybé

Laurent WICHT

Responsable de formation à l'Institut d'études sociales

Le Conseiller administratif Manuel Tornare et Mr Claudio Deuel responsable de la délégation à la jeunesse ont reçu le comité du bateau-lavoir et les auteurs du projet « une entreprise sociale pour l'exploitation du bateau – lavoir pour prendre connaissance du projet. Le Conseiller administratif a assuré le comité de son soutien pour ce projet.

Motion de MM. Roman Juon et Roberto Brogini: «Des bateaux-lavoirs «Au fil du Rhône».

(acceptée lors de la séance du Conseil municipal du 28 mai 1997)

MOTION

Considérant que:

- le projet «Au fil du Rhône» est en voie de réalisation;
- de nombreux bateaux-lavoirs flottaient sur le Rhône;
- le projet prévoyait la mise à l'eau de barges;
- la Ville de Genève se doit de participer à la lutte contre le chômage sous tous ces aspects;
- la création d'un chantier naval pour construire un bateau-lavoir donnerait l'occasion de réaliser une activité originale pour l'animation des quais du Rhône;
- le but de cette opération est de créer des postes de travail pour des chômeurs, en les associant à un projet visible par tous les Genevois et les touristes;
- cette action est à l'image de celle qui est en train de se réaliser à Morges, où des chômeurs construisent actuellement une galère de 55 mètres de longueur appelée *La Liberté*;
- ces bateaux-lavoirs pourraient servir de lieux de rencontre, de guinguettes, d'ateliers pour artistes et artisans;
- le financement serait assuré par les caisses de chômage et la fourniture des matériaux de construction par des sponsors,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à participer au projet de construction de bateaux-lavoirs, en collaboration avec les initiateurs d'un tel projet, les syndicats de la construction et les instances responsables de la lutte contre le chômage.

7 mars 2003

Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2003 en vue de l'octroi d'une subvention unique de 757 400 francs à l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» pour la réalisation d'un établissement public flottant au quai des Moulins.

Préambule

Les professions du bâtiment sont victimes d'un chômage endémique. Les pouvoirs publics ont créé des ateliers et diverses formes d'aides pour les sans-emploi. Mais cela reste insuffisant.

C'est pour cette raison que l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» a été créée le 1^{er} juin 2001, avec pour premier objectif de réaliser, puis d'exploiter, un établissement public de restauration, amarré au quai des Moulins, afin d'offrir une activité continue aux métiers du bâtiment et des services les plus touchés par la crise économique.

Dans un premier temps, objet de la présente demande d'octroi d'une subvention unique, des architectes, puis divers corps des métiers du bâtiment, ouvriront à la réalisation de la barge elle-même. Ce sera à la fois un atelier d'occupation temporaire et de formation.

Dans un deuxième temps, objet d'une demande de subvention dans le cadre budgétaire, dès 2004, des employés des métiers de service seront régulièrement engagés afin d'assurer la vie de ce nouvel établissement.

Exposé des motifs

Le 28 mai 1997, le Conseil municipal a accepté la motion M-252 de MM. Roman Juon et Roberto Brogini, «Des bateaux-lavoirs au «Fil du Rhône».

La première voie choisie était celle d'un chantier de formation pour chômeurs et demandeurs d'emploi, en coordination avec l'Office cantonal de l'emploi et le Secrétariat à l'économie. Mais la réglementation a changé. Dès lors, l'association s'est orientée vers une coopération avec l'Atelier de charpente ABC, à but non lucratif. Cette structure offre, depuis 1987, des possibilités de réinsertion aux jeunes. Deux maîtres socioprofessionnels et un menuisier encadrent une douzaine de jeunes dans leurs activités pratiques et théoriques.

Le 1^{er} juin 2001, l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» a été constituée et ses statuts adoptés, sous signature de MM. R. Juon, président, J. Robert, vice-président, A. Lamat, trésorier, P. Gianni, secrétaire, et R. Brogini, membre.

L'option de construire un objet flottant est inspirée du chantier de la galère *La Liberté*, à Morges, qui a permis à de nombreux chômeurs de reconstituer une des galères qui naviguaient sur le lac Léman et, aujourd'hui, d'assurer son exploitation.

L'objet construit est une barge, amarrée au quai des Moulins, qui abrite un café-restaurant. Cet élément flottant s'inspire des bateaux-lavoirs, ces pontons flottants amarrés aux rives qui permettaient le lavage du linge jusque dans les années 1930, dans l'esprit de la conception du «Fil du Rhône», qui tente de faire trouver aux Genevois un contact avec l'eau peut-être moins fonctionnel et défensif, plus convivial.

Aujourd'hui, la promenade des Lavandières, la passerelle du Bâtiment des Forces-Motrices, le passage sous le pont du Mont-Blanc, la place du Rhône sont les premières réalisations issues de cette conception. La reprise du pont des Bergues, du quai des Bergues et du pont de la Machine avec son débarcadère des Mouettes genevoises est programmée.

Organisation de l'association

Les buts de l'association sont de promouvoir la construction, l'exploitation et l'entretien d'un établissement flottant rappelant les anciens bateaux-lavoirs du Rhône, de l'équiper et d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à son exploitation à des fins culturelles, éducatives et touristiques.

Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le comité et l'organe de contrôle. Le comité est composé de 11 membres au maximum, dont un représentant de la Ville de Genève.

La direction des travaux de réalisation du bateau-lavoir est confiée à un responsable du projet, nommé par le comité de l'association.

Les comptes de l'association sont vérifiés par l'organe de contrôle, composé de 3 membres nommés par l'assemblée générale, dont le représentant de la Ville de Genève.

L'ouvrage est propriété de l'association. Le respect d'une exécution dans les règles de l'art sera assuré par le représentant de la Ville de Genève.

Description de l'ouvrage

Le bâtiment de 6 mètres par 16 est un caisson flottant, amarré au quai des Moulins, qui reçoit, au niveau inférieur, une salle pour le café-restaurant qui peut

accueillir une quarantaine de clients et les services et, au niveau du pont, la réception du public et une terrasse. On y accède par deux passerelles depuis le quai, puis par un escalier à l'étage inférieur.

La construction est intégralement en bois, que ce soit la coque, la structure et les parties intérieures.

Les raccordements d'électricité, d'eau et d'assainissement se font par le quai des Moulins, ainsi que les livraisons.

Autorisation de construire

L'association a mis sur pied un atelier d'architectes en recherche d'emplois pour concevoir le projet et les plans d'exécution, qui ont fait l'objet d'une requête en autorisation de construire, accordée le 17 avril 2000 par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

L'occupation tant sur le domaine public du Rhône, propriété de l'Etat de Genève, que du domaine public municipal, sera réglée ultérieurement par l'association, propriétaire de l'ouvrage.

Réponses aux motions

La présente proposition répond à la motion M-252 de MM. Roman Juon et Roberto Brogini, «Des bateaux-lavoirs au «Fil du Rhône».

Montant de la subvention unique

Le montant de la subvention unique est calculé sur la base du devis estimatif de l'association, de juillet 2001, soit 757 400 francs.

Programme financier quadriennal

Ce projet ne figure pas au 20^e programme financier quadriennal.

Budget d'exploitation

L'activité sera une «restauration à thèmes», offrant deux produits locaux traditionnels: les filets de perche du lac en été, la fondue au fromage en hiver. Le bateau servira également de vitrine pour la promotion des vins genevois.

Outre les moments de repas, l'infrastructure pourra accueillir des animations pour les enfants et être louée par des organismes indépendants.

Le budget d'exploitation est assumé par l'association.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les statuts modifiés de l'association adoptés le 24 février 2003 et approuvés par l'assemblée générale constitutive le 1^{er} juin 2001;

vu la motion M-252, de MM. Roman Juon, et Roberto Brogini, «Des bateaux-lavoirs au «Fil du Rhône»»;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

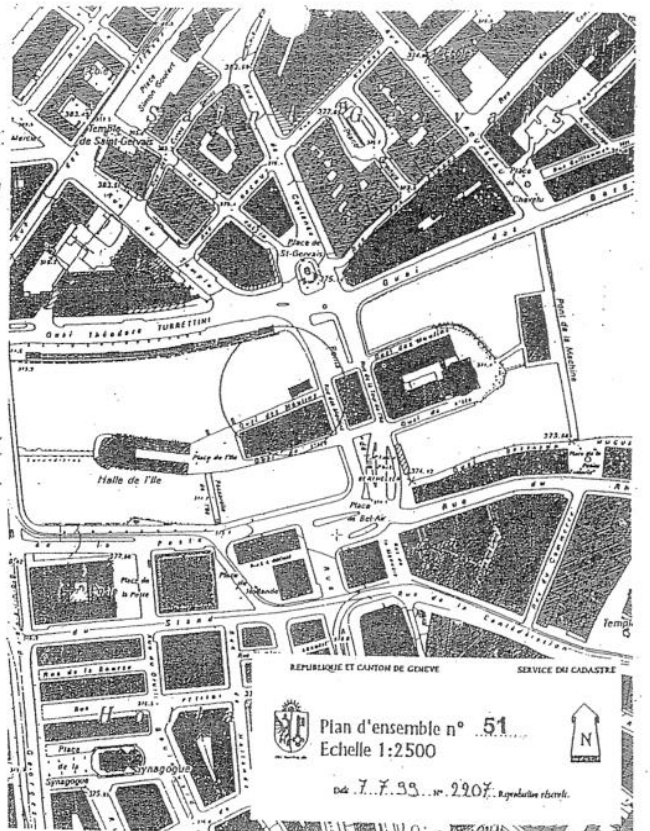
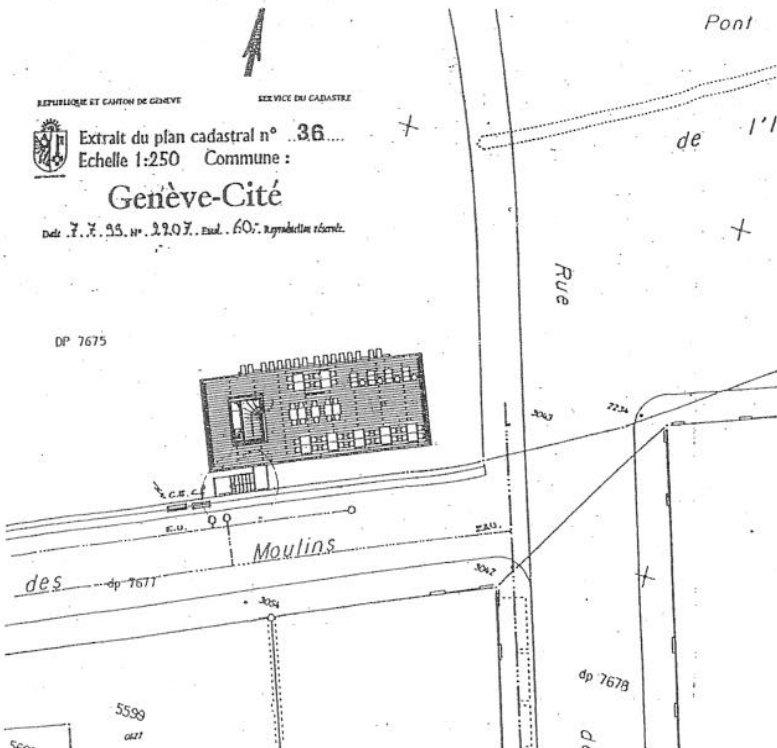
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 757 400 francs destiné à octroyer une subvention unique à l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» pour la réalisation d'un établissement public flottant au quai des Moulins.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2003 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2003, sur la rubrique N° 36505, Prévoyance sociale, cellule 210600, Service des bâtiments.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de permettre l'aménagement projeté.

Annexes: plan de situation
statuts de l'association
procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24.2.03



LE BATEAU LAVOIR		N°	2500/01	dch
plans de situation		destination Demande d'Autorisation de Construire		

STATUTS

ASSOCIATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA MISE EN EXPLOITATION DU "BATEAU-LAVOIR"

I. DÉNOMINATION, SIÈGE, DURÉE

Article 1 DÉNOMINATION

Sous le nom d'Association pour la construction et la mise en exploitation du "BATEAU-LAVOIR" (ci-après L'Association) est constituée une Association ayant la personnalité juridique, régie par les présents statuts ainsi que les articles 60 et suivants du code civil suisse.

Elle est neutre en matière confessionnelle et politique.

Article 2 SIÈGE ET DURÉE

1. Le siège de L'Association est à Genève (rue du Vuache 23, 1201 Genève)
2. La durée de l'Association est en principe illimitée.

Article 3 BUTS

En plus de la vocation socio-économique du projet, les buts de l'Association sont de promouvoir la construction, l'exploitation, l'entretien, d'un établissement flottant rappelant les anciens bateaux-lavoirs du Rhône, de l'équiper, et d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à son exploitation à des fins culturelles, éducatives et touristiques.

Elle a pour objet prioritaire de contribuer à la réinsertion dans les métiers du bois et de l'hôtellerie, de jeunes en rupture de formation (suivant l'exemple et la collaboration de l'atelier ABC).

Elle œuvre également, par la construction d'un établissement public ancré au bord du fleuve, à l'animation des rives du Rhône. S'intégrant ainsi au projet au "Fil du Rhône".

Elle collabore avec d'autres institutions ou associations dont les buts sont complémentaires.

II RESSOURCES

Article 4 COTISATIONS DES MEMBRES

Les cotisations annuelles sont les suivantes:

- membres collectifs Fr. 250.-
- membres individuels Fr. 20.-

Un membre qui, au cours d'un exercice, adhère à l'Association doit la cotisation entière pour cet exercice.

Celui qui adhère en novembre ou en décembre paie la cotisation de l'exercice suivant.

Article 5

AUTRES RESSOURCES

Les moyens financiers nécessaires à la réalisation du projet, gérés par l'Association, sont les suivants :

- Les subventions de la Ville de Genève, de l'Etat et autres institutions.
- Les dons et contributions faites à l'Association.
- Revenus des activités extraordinaires de l'Association.
- Gains résultants des activités commerciales de l'établissement.

III ORGANISATION

Article 6

ORGANES

Les organes de l'Association sont :

- l'assemblée générale
- le comité
- l'organe de contrôle

Article 7 ATTRIBUTION ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

1. L'assemblée générale est le pouvoir suprême de L'Association.

2. L'assemblée générale est convoquée par le comité. Elle est présidée par le président, à son défaut par le vice-président ou à défaut par un membre du comité.

3. L'assemblée générale se réunit au minimum une fois par année et de manière extraordinaire, lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

4. Les membres sont convoqués individuellement, par écrit, au moins dix jours à l'avance. La convocation est accompagnée de l'ordre du jour.

Article 8

COMPÉTENCES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les compétences de l'assemblée générale sont les suivantes :

1. Nominer le président, les membres du comité (qui s'organise lui-même), ainsi que l'organe de contrôle pour une période d'une année. Ils sont rééligibles.
2. Approuver le rapport annuel d'activité, les comptes et le budget annuel.
3. Statuer sur les propositions des membres.
4. Se prononcer sur les propositions et modification des statuts. Ces propositions doivent être mentionnées à l'ordre du jour et leur texte intégral doit figurer dans la convocation.
5. Dissoudre l'association.

Article 9

DROIT DE VOTE - MAJORITÉ (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE)

1. Chaque membre (personne physique ou morale) dispose d'une voix.
2. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prédominante. Aucune délégation ou procuration de représentation n'est autorisée.
3. A la demande d'un membre appuyé par cinq autres membres, l'assemblée vote à bulletin secret.

Article 10

ATTRIBUTIONS DU COMITÉ

1. Le comité est l'organe directeur de l'Association. Il prend toutes les initiatives utiles à la réalisation des buts de l'Association
2. Le comité représente l'Association vis-à-vis des tiers. L'Association est valablement engagée par la signature collective et conjointe de deux membres désignés. Les membres désignés sont, conjointement :
 - Le président et le responsable du projet
 - ou
 - Le vice-président et le responsable du projet (uniquement en cas d'indisponibilité du président)
 - ou
 - Le président et un membre du comité désigné (uniquement en cas d'indisponibilité du vice-président et du responsable du projet).
- Un siège sera attribué, au sein du comité, à un représentant désigné par la Ville de Genève.

La signature conjointe du président et du vice-président n'est pas recevable normalement, sauf en cas de décision expresse et circonstanciée du comité.

Le " Bateau-Lavoir " 3

Le comité peut désigner un bureau en son sein et déterminer, dans ce cas, les compétences déléguées.

- Le comité approuve le cahier des charges
- des responsables du projet et de son exploitation.
 - des responsables désignés
4. Le comité nomme les responsables du projet et procède au choix qualitatif et professionnel des personnes engagées. Il contrôle l'exécution des travaux de construction, son entretien et son exploitation.
 5. Le comité gère l'ensemble des comptes d'engagements financiers pour la réalisation de la construction, l'entretien, l'exploitation et les frais accessoires.
 6. Le comité peut entreprendre toutes démarches en Suisse ou à l'étranger dans le but de satisfaire aux exigences de la réalisation du projet et engager les frais inhérents à ces exigences dans le cadre du budget.
 7. Le comité peut, en outre, conclure toutes conventions dans l'intérêt de la réalisation de la construction et de l'exploitation.

Le comité se réserve le droit d'engager à titre provisoire ou définitif et/ou de révoquer toute personne rémunérée dans le cadre de l'effectif du programme de construction et d'exploitation, sans en référer préalablement à l'assemblée.

Article 11

COMPOSITION ET CONSTITUTION DU COMITÉ

Le comité est composé de 11 membres au maximum, y compris un délégué de la Ville de Genève.

Le responsable du projet est en principe présent à toutes les réunions du comité.

Le comité s'organise lui-même.

Article 12

DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DU PROJET

La direction des travaux de l'Association est confiée à un responsable du projet, lequel est nommé par le comité. Ses tâches et ses responsabilités sont définies dans un cahier des charges proposé et approuvé par le comité. Il en sera de même pour le responsable de l'exploitation.

Article 13

COMPOSITION ET ATTRIBUTION DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Les comptes de l'Association sont vérifiés par l'organe de contrôle composé de 3 membres nommés par l'assemblée générale, dont le membre délégué par la Ville de Genève.

Le " Bateau-Lavoir " 4

IV. 1 EN BRES

Article 14 STATUT DES MEMBRES

1. Peuvent être membres (collectifs ou individuels) de l'Association:

- toute personne physique
- des corporations et associations de droit privé
- des corporations ou organes de droit public

Article 15 ADMISSION

1. Les demandes d'admission en qualité de membre sont adressées, par écrit, au comité. En cas de refus, le requérant peut en appeler auprès de l'assemblée générale.
2. Dans sa demande d'admission, le requérant s'engage à souscrire aux buts de l'Association tels que décrits.

Article 16 RESPONSABILITÉS

Les membres sont libérés de toute responsabilité individuelle quant aux engagements de l'Association qui sont uniquement garantis par les biens propres de celle-ci.

Article 17 DÉMISSION ET EXCLUSION

Toute démission d'un membre de l'Association doit être annoncée par écrit au comité. Les cotisations de l'exercice en cours restent acquises à l'Association.

La qualité de membre se perd notamment par le non-paiement des cotisations.

Sur proposition du comité, l'assemblée générale peut exclure un membre qui porte atteinte aux intérêts de l'Association. La décision est prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

V. DISPOSITIONS FINALES

Article 18 MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

1. La modification des présents statuts ainsi que la dissolution de l'Association ne peuvent être décidés valablement que par deux tiers de ses membres.

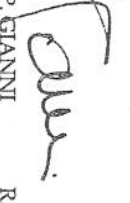
Si le quorum n'est pas atteint, une assemblée générale est convoquée une nouvelle fois, au plus tôt dix jours après. Elle délibère valablement à la majorité absolue des voix des membres présents.

2. En cas de dissolution prématurée de l'Association, la fortune éventuelle, après règlement de toutes les obligations, est dévolue à une organisation de droit privé ou public, reconnue d'utilité publique, poursuivant les mêmes buts d'aide aux jeunes en difficulté ou des buts analogues.

3. Tous les fonds restés disponibles à la dissolution statutaire de l'Association seront mis de plein droit à la disposition de la Ville de Genève.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive réunie à Genève, le 1er juin 2001.

R. JUON (président)	Rue de Tabazan 3	1204	Genève
J. ROBERT (vice-président)	Rue des Lattes 13	1217	Meyrin
A. LAMAT (trésorier)	Rue J. Necker 15	1211	Genève
P. GIANNI (secrétaire)	Rue de St-Jean 34	1203	Genève
R. BROGGINI	Rue Lissignol 8	1201	Genève

			
R. JUON	J. ROBERT	A. LAMAT	P. GIANNI
			R. BROGGINI

PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION POUR LA CONSTRUCTION
ET LA MISE EN EXPLOITATION DU
"BATEAU-LAVOIR"

Le 24 février 2003, l'assemblée générale extraordinaire réunie, rue du Vuache 23, 1203 Genève, a procédé à la révision et approbation des nouveaux statuts (annexe). Ces statuts ont été modifiés suites aux négociations menées avec la Ville de Genève afin d'obtenir une subvention pour la réalisation du projet.

Le comité a également entériné que les Fr. 14600.-- d'entretien annuel seront pris dans le loyer annuel de l'exploitant.

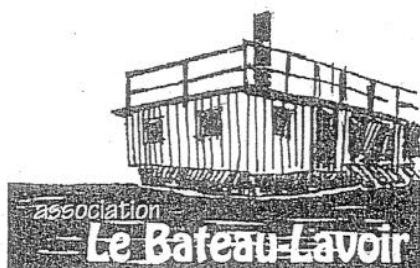
Vu et approuvé par le comité :

R. JUON (président)	Rue de Tabazan 3	1204	Genève
J. ROBERT (vice-président)	Rue des Lattes 13	1217	Meyrin
A. LAMAT (trésorier)	Rue J. Necker 15	1211	Genève
P. GIANNI (secrétaire)	Rue de St-Jean 34	1203	Genève
R. BROGGINI	Rue Lissignol 8	1201	Genève

			
R. JUON	J. ROBERT	A. LAMAT	P. GIANNI
			R. BROGGINI

Genève, le 24 février 2003

Genève, le 6 février 2004



Ville de Genève
Conseil administratif
Palais Eynard
Case postale
1211 Genève 3

Monsieur Christian Ferrazino
Maire de Genève

Concerne : Projet « Le Bateau-Lavoir »

Monsieur le Maire,

L'association du Bateau-Lavoir, a le plaisir de vous informer que le dossier est presque terminé, il ne manque que l'autorisation de construire du DAEL que nous avons sollicitée au mois de juin 2003, et qui selon les informations reçues devrait être délivrée prochainement.

Le comité a décidé de modifier le crédit de façon à faire des économies. Divers postes ont été revus à la baisse ou supprimé.

- - Le poste qui prévoyait la surveillance des travaux par un technicien a été supprimé. Ce sera un membre du comité qui l'assurera bénévolement. Si le fond de chômage pouvait mettre à disposition un tel poste, le comité pourrait l'accepter, la situation du chômage étant particulièrement aiguë dans le canton de Genève.
- - Le poste prévu pour la construction de la coque prévu par l'Atelier ABC, sera confié à une entreprise du Léman spécialisée dans cette construction. Le devis a pu de ce fait être sensiblement abaissé.
- - Le poste " équipement et mobilier " a été supprimé ce sera à l'exploitant du Bateau - Lavoir de le fournir.

Le coût total est de 572'600.--

Le projet de réinsertion sociale qui était prévu initialement a été abandonné. Les responsables n'ayant pu assurer sa mise en place, au vu des délais de construction du Bateau-Lavoir, largement dépassés. Un nouveau projet de réinsertion pour jeunes, dans les métiers de la restauration, vient d'être mis en place. Une équipe de travailleurs sociaux a élaboré un concept de formation pour les professions des services de l'hôtellerie. Nous vous remettons ce dossier en annexe. Notre comité le soumettra à la mi-février à monsieur le Conseiller administratif Manuel Tornare et au responsable de la délégation à la jeunesse.

Monsieur le maire, nous vous prions de transmettre ces dossiers à monsieur Didier Bonny, président de la commission des finances, chargé d'étudier la proposition PR-277, pour que celle-ci soit informée de l'état d'avancement du dossier.

Le comité est d'avis qu'il serait plus prudent d'attendre que l'autorisation du DAEL nous soit accordée avant de nous convoquer devant la commission des finances, sans oublier les délais de recours de 30 jours.

Le comité du Bateau-Lavoir vous remercie d'avoir pris connaissance de ce dossier, et espère vivement que ce projet sera mis en place dans les meilleurs délais. Il vous présente, monsieur le maire, nos meilleures salutations et nos vœux pour la nouvelle année.

Roman Juon

Annexe: pièce ment.

" LE BATEAU-LAVOIR "

DEVIS ESTIMATIF

CAFETERIA SUR LE RHONE

oct. 2003

Travaux préparatoires

Installation de chantier

11'650.--

Container vestiaire-réfectoire, sanitaires

WC portable

Installations provisoires

Frais d'énergies

Location machines & outillage

Travaux quai et amarrage

35'750.--

Installation de chantier pour battage

depuis la berge

Pilotage pieux

Modification balustrade pour accès

Amarrage de sécurité

Construction Bateau

Structure bois

383'350.--

Coque Navalia (yc M-O)

143'850.--

Superstructure Atelier ABC (yc M-O)

215'000.--

Matériaux

Serrures+poignées

Quincaillerie et colle

Isolation thermique

Travaux de fermeture enveloppe (inclus dans montant article précédent)

Fenêtres, portes extérieures

Ferblanterie

Couverture

Traitement de surfaces extérieures

Peinture coque

Peinture extérieure

Peinture balustrades

Installations électriques

12'400.--

Alimentation tableau

Installation

Pompe de relevage EU & cale

Chauffage et appareils

Téléphone

Lustrerie (F&P)

Contrôle

Installations sanitaires

12'104.--

Appareils sanitaires

Tuyauterie sanitaire

Isolations d'installations sanitaires

Agencements de cuisine

à reporter

430'800.--

report 430'800.--

Travaux aménagement intérieur

59'900.--

Ouvrages métalliques

Serrurerie

Palier+rampe+2ème palier accès
bateau

Armature démontable d'accrochage
aux poteaux d'amarrage

Balustrades pont supérieur

Cheminée pont supérieur

Cylindres

Revêtements de sol

Carrelages - Faïences

Revêtements de parois en céramique

Traitement des surfaces intérieures

Fourniture uniquement

Honoraires

15'000.--

Ingénieur naval

Surveillance & administration

Frais de surveillance

Frais secondaires

66'850.--

Autorisations, taxes...

Autorisations, photos, maquette

Taxes & frais de raccordement

Canalisations

Electricité

Télécommunication

Eau

Assurances travaux

Autres frais secondaires

Pose de la première pierre,
bouquet, inauguration

Panneaux publicitaires

Mobilier

0.--

Tables et chaises

COÛT TOTAL ESTIMÉ

TTC Fr. 572'600.--

Frais d'études

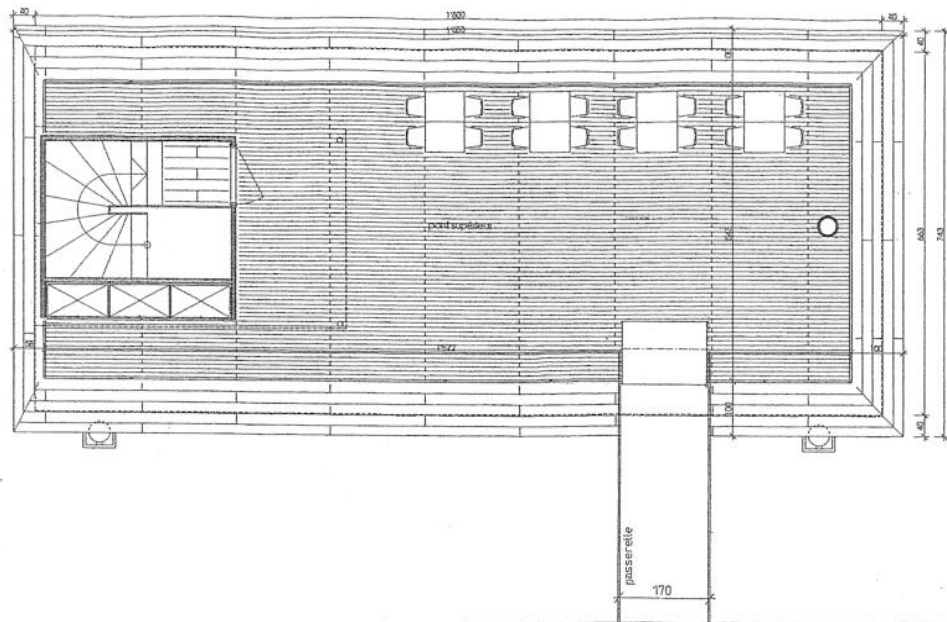
Subvention de la chambre interprofessionnelle des Métiers du bois	fr.10 000 .-
Fond du chômage Ville de Genève, pour un poste d'architecte	fr. 57212 .-
total	fr. 67212 .-

Frais payés par le SIB aujourd'hui UNIA

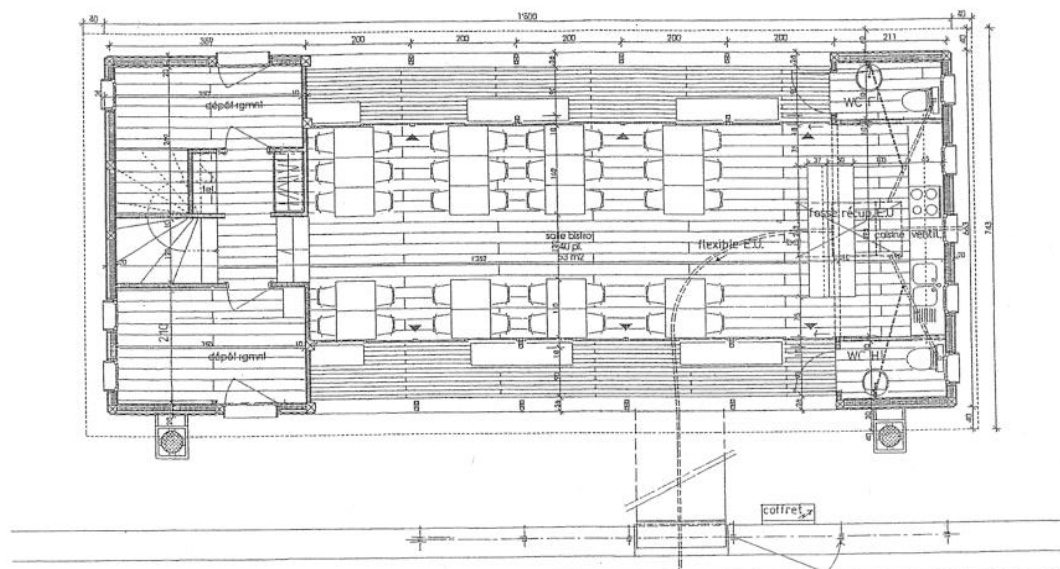
Dumont – Dupraz	fr. 2 500 .-
GOS ing,hyd.	fr. 2 742 .-
Maquette	fr. 1 890 .-
Divers	fr. 2 132 .-
total	fr. 9 264 .-

**La société des cafetiers restaurateurs de Genève a établi à notre
intension une évaluation du coût de location pour un café situé
dans la zone de Plainpalais.**

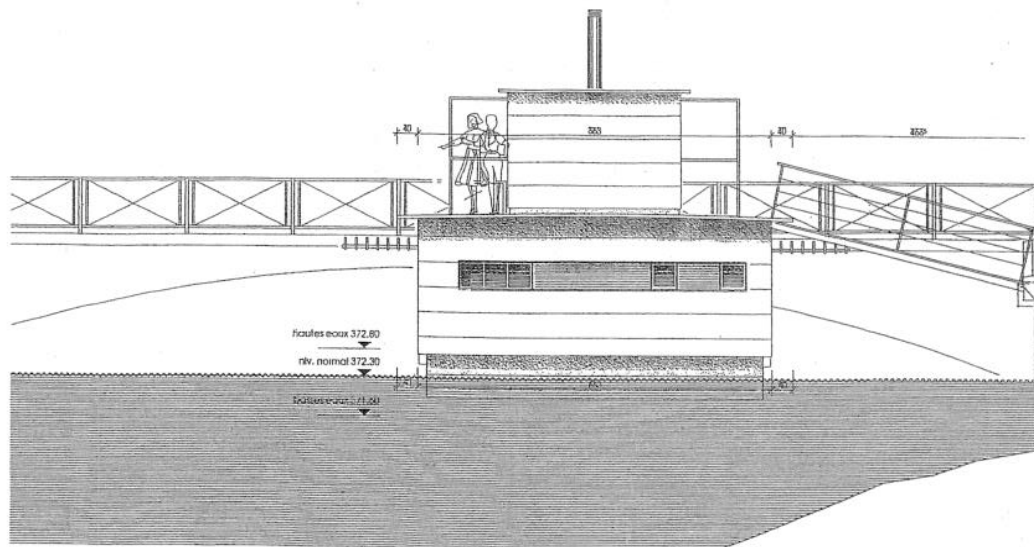
**Pour une surface d'environ 100 m2, cette surface étant celle du
bateau-lavoir, le prix de location est d'environ 400.-fr. le m2 par
année ce qui revient au total à 40 000 .- fr.**



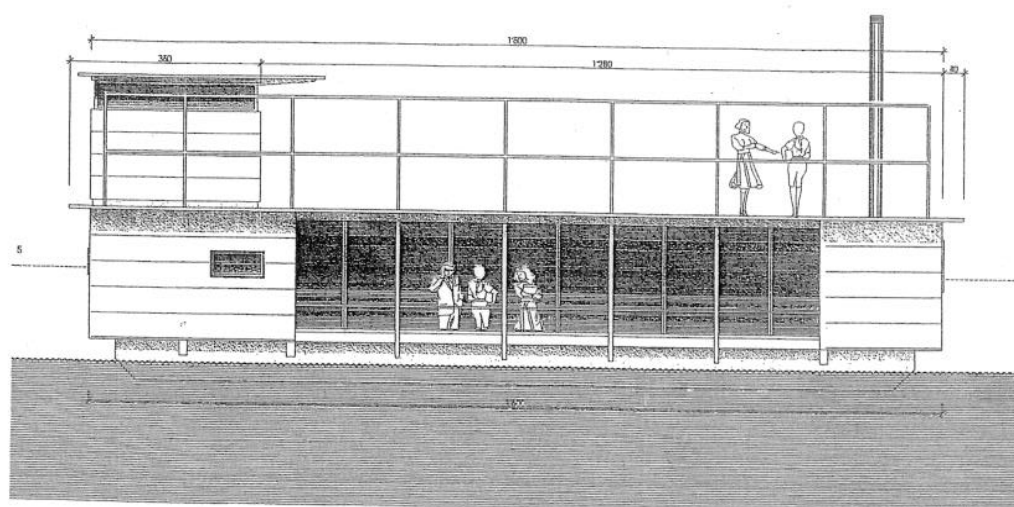
LE BATEAU LAVOIR		50/02	1:50
niveau supérieur		JANVIER 2003	modifié mai 2005
ASSOCIATION " LE BATEAU-LAVOIR "		rue Tabazan 3 1204 GE 079 421 07 82 f. 022 310 00 86	



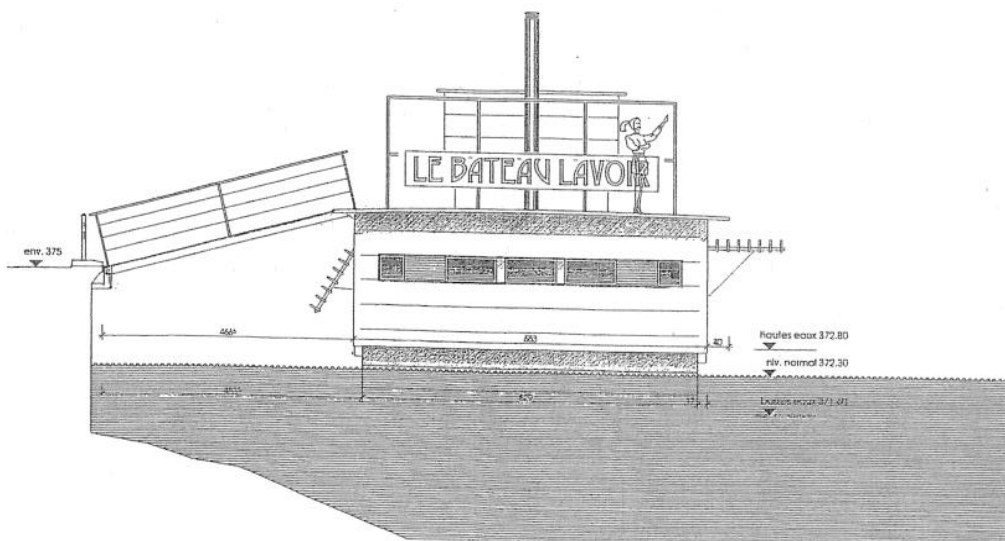
LE BATEAU LAVOIR		50/01	1:50
niveau inférieur		modifié mai 2005	
ASSOCIATION " LE BATEAU-LAVOIR "		rue Tabazan 3 1204 GE 079 421 07 82 f. 022 310 00 86	



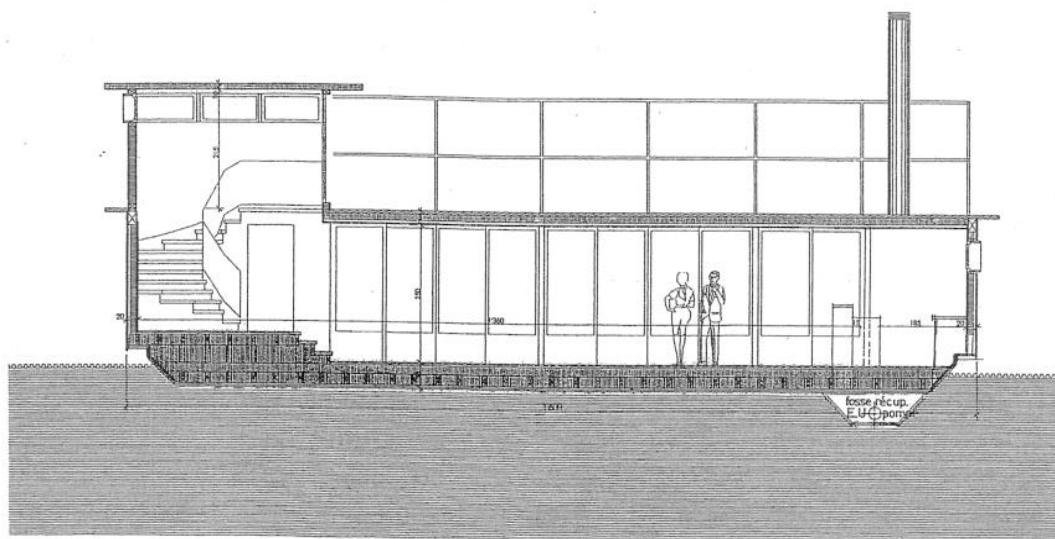
LE BATEAU LAVOIR		50/06	1:50
élevations pont de la coulouvrenière		JANVIER 2003	modifié mai 2005
ASSOCIATION " LE BATEAU-LAVOIR "		rue Tabazan 3 1204 GE	079 4210782 1.022 3100086



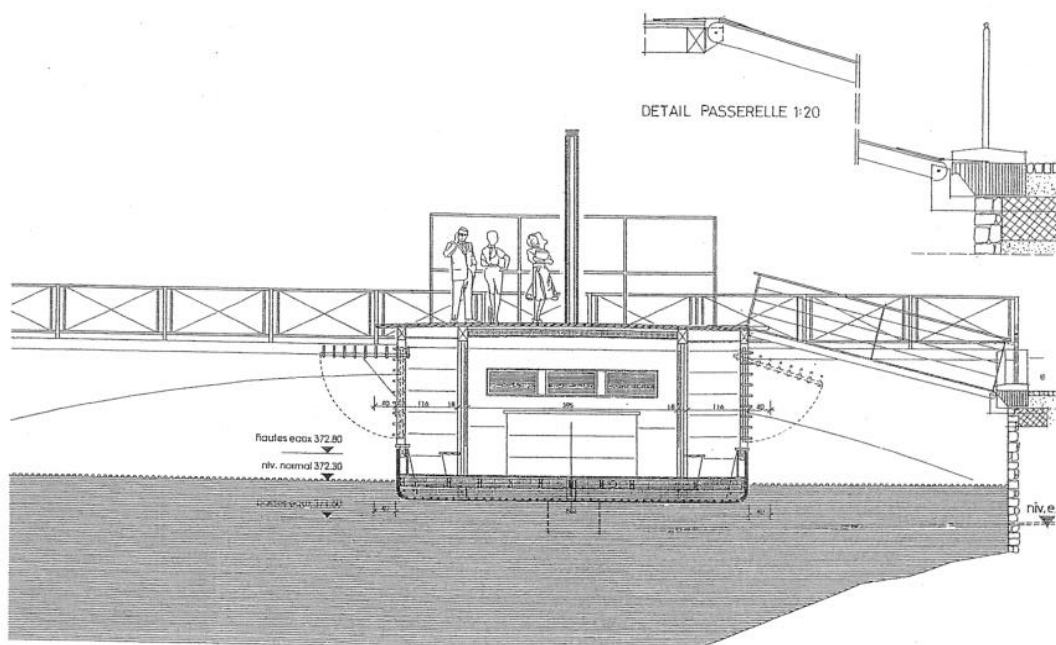
LE BATEAU LAVOIR		50/07	1:50
élévation Halles de l'île		JANVIER 2003	modifié mai 2005
ASSOCIATION " LE BATEAU-LAVOIR "		rue Tabazan 3 1204 GE	079 4210782 1.022 3100086



LE BATEAU LAVOIR		50/05	1:50
élevations latérales pont de l'île		JANVIER 2003	modifié mai 2005
ASSOCIATION " LE BATEAU-LAVOIR "		rue Tabazan 3 1204 GE	079 4210782 1.022 3100086



LE BATEAU LAVOIR		50/03	1:50
coupe longitudinale		JANVIER 2003	modifié mai 2005
ASSOCIATION " LE BATEAU-LAVOIR "		rue Tabazan 3	1204 GE
		079 421 07 82	022 310 00 86



LE BATEAU LAVOIR		50/04	1:50
coupe transversale		JANVIER 2003	modifié mai 2005
ASSOCIATION " LE BATEAU-LAVOIR "		rue Tabazan 3	1204 GE
		079 - 421 07 82	022 310 00 86



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
POLICE DES CONSTRUCTIONS
AUTORISATION DE CONSTRUIRE

DOSSIER: DD 98443 - 1
PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE
DOMAINE PUBLIC CANTONAL

MANDATAIRE

ASSOCIATION LE BATEAU-LAVOIR
p.a. Roman Juon
Président
3, rue Tabazan
1204 Genève

COMMUNE
Genève-Cité

FELULE
36

DESCRIPTION DE L'OBJET

construction d'une réplique de bateau-lavoir avec lieu d'exposition et cafétéria

ADRESSE DE L'OBJET

7, quai des Moulins

N/Réf: 21.1m

Vu le projet No 2 reçu le 22 juillet 2005; la décision délivrée ce jour par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail; l'autorisation spéciale en vertu de l'article 8 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 délivrée ce jour par le département compétent;

Vu la requête précitée,
le département accorde l'autorisation sollicitée, conformément aux plans acceptés et aux conditions suivantes:

1. Les droits des tiers sont réservés, ainsi que les voies de recours prévues par la loi.
2. Demeure réservé l'examen, par les autorités compétentes, de toute demande d'autorisation qu'implique, en particulier, à teneur de la législation fédérale et cantonale, l'exploitation ou l'utilisation, conformément à leur destination, des constructions ou installations présentement autorisées.
3. Toutes les dispositions de la loi, du 14 avril 1988, sur les constructions et les installations, diverses et de son règlement d'application du 27 février 1978 doivent être observées.
4. Les conditions figurant dans les préavis ci-joints, doivent être strictement respectées et font partie intégrante de la présente autorisation (Service cantonal de la planification de l'eau du 6 septembre 2005 / Office fédéral des eaux et de la géologie du 13 septembre 2004 / Commission des monuments, de la nature et des sites du 13 mai 2003 / Service sécurité-salubrité du 13 mai 2003).
5. Les allées, barrières et garde-corps doivent être conformes à l'article 50 du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 27 février 1978 (L. 5 05.01).
6. L'octroi de la concession d'occupation du domaine public-lac reste expressément réservé.

Autorisations

Publication FAO du 21 avril 2006

Département des constructions et des technologies de l'information POLICE DES CONSTRUCTIONS

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	LDTR	Dérogation demandée LCI LALAT LPMNS**	Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
A. Autorisations définitives et par annonce de travaux										
APA 26129	Ville de Genève	—	Modification de bordures de chaussée et déplacement d'un arrêt de bus	—	—	2	7164, 7223	4, 11	Cité, rue d'Italie	DP communal
APA 26138	CAP Section Travaux	Moreillon, G., arch. c/o CAP	Rénovation d'un appartement au 1er étage	9	—	3	2519	21	Petit-Saconnex, rue du Vidollet	Ville de Genève, Etat de Genève, Services Industriels de Genève
APA 26139	TCS	Grandchamp, J., arch.	Installation d'une porte coulissante	—	—	2	4254	11	Cité, 8, cours de Rive	Tamman, A., Mme
APA 26140	Conus, C.	—	Installation d'une pergola	—	—	5, dev 3	1646	57	Petit-Saconnex, av. du Mervelet	Conus, C. et A. M. et Mme
97160/3	Garoyan, E., arch.	Garoyan, E., arch. c/o Lueur de Cèdre	Sept villas contiguës, couverts à voitures: transformation de la villa existante, création d'un couvert à voitures	—	—	5	6669	19	Plan-les-Ouates, 9, ch. des Bougeries, 32, 34, 34 A, 36, 37 A, 39, 39 A, 41	Garoyan, E.
98443	Association le Bateau-Lavoir p.a. Juon, R.	—	Construction d'une réplique de bateau-lavoir avec lieu d'exposition et cafétéria	—	—	1	DP 7675	36	de la Butte, Cité, 7, quai des Moulins	DP cantonal
97160	Maulini, L., C. M. et	Ambrosetti, F., arch.	Renovation d'un logement et	—	—	48 prot.	2304	18	Russin, 12, rte des	Maulini, L. C. M.

Genève, le 13 avril 2006

DIRECTION DE LA
POLICE DES CONSTRUCTIONS
La directrice

S. BIETHADZER

Chantier

Plusieurs possibilités se présentent pour le lieu de construction du bateau-lavoir :

La coque qui sera construite en bois pourrait être exécutée soit sur le pont de l'île, ou entre les platanes des halles de l'île. La suite des travaux pourrait se faire sur l'emplacement du Rhône avec les mesures de protections appropriées.

Il y a aussi la possibilité de construire le bateau sur le site des SIG à Verbois ou sur une aire de chantier sur une des rives du Rhône. Le bateau serait ensuite remorqué jusqu'à son quai en passant par l'écluse du Seujet. Les dimensions du bateau ont été adaptées pour une telle éventualité. Cette solution aurait l'avantage de ne pas faire appel à un camion grue.



astural / action pour la jeunesse

22, route de la chapelle
1212 grand-lancy
Poste: ccp 12-4551-8
BOG: ccp 12-1-2
cc: C 1740.08.66
Tél.: 022 343 87 00
Fax: 022 300 27 23
E-mail: sec.gen@astural.ch

Monsieur Roman JUON
3 rue Tabazan
1204 GENEVE

Genève, le 31 mai 2006.

Concerne : projet « le Bateau-Lavoir ».

Cher Monsieur,

Comme j'ai eu l'occasion de vous le confirmer lors de notre récent contact téléphonique, l'association ASTURAL et plus particulièrement l'ATELIER abc, qui est l'une de ses institutions, demeurent très intéressés par le projet du Bateau-Lavoir. La réalisation de la partie charpente et menuiserie de cet ouvrage est, techniquement parlant, parfaitement à la portée des compétences professionnelles présentées par l'Atelier abc, aussi bien au niveau de l'encadrement des jeunes « stagiaires » que de la réalisation proprement dite. Par ailleurs, nous sommes toujours en recherche de réalisations intéressantes et valorisantes pour les jeunes que nous accueillons et le projet que vous soutenez présente ces caractéristiques.

Je vous assure donc par la présente de notre enthousiasme pour ce projet et de notre disponibilité à sa mise en œuvre pour tout ce qui concerne la partie « bois ».

En espérant la proche concrétisation de cette belle idée et en vous remerciant d'y associer l'Astural et l'Atelier abc, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes meilleures salutations.

Yves Jan
Secrétaire général

Copie à M. Pascal SOTTAS, directeur de l'Atelier abc.

Case postale 16 - 1219 Châtelaine

Bureau et atelier de menuiserie: Ch. de Maisonneuve 10
1219 Châtelaine - Tél. 796 38 14 - Fax 797 50 11

Atelier de charpente: Rue de Vernier 92
1219 Châtelaine - Tél. et Fax 796 19 80

N° de TVA 148 789

BUT ET FONCTIONNEMENT DE

L'ATELIER a b c

Atelier abc est un atelier pour jeunes, momentanément en panne de projets scolaires ou professionnels. Chaque jeune est accueilli sans préjugés ni à priori.

EFFECTIF ET POPULATION

La capacité d'accueil de l'Atelier abc est de douze places, réparties entre deux ateliers : huit jeunes à l'atelier menuiserie et quatre à l'atelier charpente. Les jeunes travailleurs sont encadrés par deux maîtres socio-professionnels et un menuisier. Les jeunes, souvent exclus d'une filière scolaire et professionnelle, sont orientés vers l'atelier par l'Office de l'Orientation Professionnelle, les Cycles d'Orientation, les foyers de l'ASTURAL, les services sociaux, ou autres, ou viennent de leur propre initiative.

OBJECTIFS

Les objectifs principaux de l'Atelier abc sont d'offrir à un jeune une expérience professionnelle dans des conditions un peu différentes que dans le circuit économique normal mais s'en rapprochant le plus possible en vue de son intégration future, ainsi qu'un maintien ou un renforcement de ses acquis scolaires.

Durant son passage à l'Atelier abc, la politesse, la précision, l'ordre, la propreté et la ponctualité seront particulièrement travaillées. Une relation favorable est établie entre chaque jeune travailleur et les adultes. Les confrontations relationnelles inévitables visent à amener un comportement adéquat. La motivation et l'engagement personnels sont des moteurs pour progresser.



PRODUCTION DE L'ATELIER

Les ateliers sont équipés pour permettre une production à partir du traitement du bois (menuiserie - agencement - charpente).

VOLET PEDAGOGIQUE

Ce volet cherche principalement à renforcer la mise en place du projet professionnel du jeune (examen d'entrée en apprentissage). En s'articulant et se développant directement à partir des problèmes concrets surgissant de la pratique, il vise au maintien des acquis en mathématique, géométrie et français. La culture générale est développée, entre autres, par des visites d'entreprise, d'expositions et de manifestations. Si ce volet pédagogique a déjà été mis en place par le référent du jeune, celui-ci peut alors être dispensé d'y participer.

HORAIRE DES JEUNES TRAVAILLEURS

La durée hebdomadaire de travail est de 31 heures, échelonnées sur 4 1/2 jours, du lundi au vendredi. L'horaire journalier est actuellement de : 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. L'horaire du vendredi, réservé au volet pédagogique, est soit de 9h à 12h, soit de 13h30 à 16h30.

SALAIRE DES JEUNES TRAVAILLEURS

Le salaire, fixé à Fr. 6.-- l'heure, est un bon moyen de donner aux jeunes le sentiment qu'ils sont intégrés dans le monde du travail.

DEROULEMENT D'UN PARCOURS A L'ATELIER

Les acquisitions auxquelles les jeunes travailleurs devraient être capables d'accéder durant leur passage à l'Atelier abc sont précisées comme suit :

Dès l'entrée à l'atelier, divers travaux sont proposés dans le but de permettre au jeune d'acquiescer un rythme de travail.

Les premières semaines sont consacrées à la découverte et l'utilisation des machines et de l'outillage. Le jeune apprendra à se déplacer et à travailler en duo et en équipe dans l'atelier et sur les chantiers.

La propreté dans le travail sera primordiale. Les sentiments d'inquiétude ou de crainte face à la nouveauté peuvent générer des attitudes de blocage ou de résistance; ils seront travaillés avec une attention particulière. L'opposition au travail, en raison de la nature de celui-ci, n'est pas acceptée à l'atelier.

Périodiquement, un bilan réunira toutes les personnes concernées par le parcours du jeune. Lors de ce bilan il sera décidé de la suite à donner à l'engagement concernant ses prestations à l'atelier et son application au volet pédagogique.

Par la suite, le jeune va s'intégrer, faire sa place dans l'équipe, prendre des initiatives qui vont révéler la mesure de ses capacités, faire ses propres expériences. Il est important de laisser à disposition la place pour que le jeune puisse développer son autonomie.

À mi-chemin de son engagement à l'atelier, le jeune, sous la responsabilité de son référent extérieur (parents, éducateur, ou assistant social), mettra en place des stages extérieurs en vue d'un choix professionnel. Par la suite, le jeune se renseignera auprès de l'Office de l'Orientalion Professionnelle puis fera des démarches personnelles auprès des entreprises afin de trouver un employeur. Pendant cette période, la poursuite du travail à l'atelier est importante pour renforcer l'autonomie du jeune dans le travail.

Les sentiments d'inquiétude ou de crainte observés au début ainsi que les difficultés apparues seront comparées avec les prestations finales afin de constater la progression, ce qui pourrait s'appeler : l'évaluation des qualifications et des compétences.

La période finale à l'Atelier abc confirmera la trajectoire réalisée par le jeune, le rendra autonome dans son travail et le conviendra de son futur choix. Durant cette période, le jeune réalisera une production adéquate, démontrant qu'il est capable d'exécuter des travaux simples de menuiserie et de charpente, et de se présenter à un examen d'entrée en formation avec de bonnes chances de succès.

juin 1997
ans

Michel JANS
responsable de l'Atelier abc



astural / action pour la jeunesse

22, route de la chapelle
1212 Grand-lancy
compte de chèques 12-4951-8
banque cantonale de Genève
c.p. 12-1-2 / g.c. 1740.08.66
S.A. 1202343 000
SRL 9811
022/343 85 22
022/300 27 23

Communication aux partenaires
sociaux et officiels de l'Atelier abc.

Genève, juin 1997

Le 1er novembre 1987 ouvrait "l'Atelier abc", dont le but était "d'offrir quatre ou cinq places de travail à des jeunes désireux d'entrer dans l'expérience de la vie professionnelle, afin de dépasser des échecs scolaires ou d'essais d'apprentissages".

Au fil de ces dix années, l'Atelier abc a porté à 12 ses places de travail, s'est installé, en plus du local initial, dans un nouveau bâtiment, et son équipe de professionnels encadrant est passée à deux MSP et un menuisier.

Près de dix ans plus tard, si les buts généraux de l'Atelier abc n'ont pas changé, le contexte économique et les perspectives de l'emploi, eux, se sont considérablement modifiés. Ces changements entraînent à leur tour des adaptations nécessaires pour répondre aux besoins des jeunes qui fréquentent l'Atelier abc.

Les difficultés vécues par les usagers qui utilisent les services de l'Atelier abc, elles, n'ont pas varié. Il s'agit toujours aujourd'hui de jeunes souvent exclus des filières scolaires et professionnelles, en proie à une certaine forme d'aversion pour tout ce qui représente la scolarité et les échecs qu'ils ont vécus en matière d'apprentissages scolaires.

Ce constat avait conduit Michel Jans, le responsable de l'Atelier abc, et la commission d'appui, à ne pas exiger formellement des jeunes la poursuite de leur scolarité durant leur séjour à l'Atelier. Ils y étaient encouragés, bien sûr, notamment par le fait qu'ils disposent de leur vendredi pour faire du rattrapage scolaire, mais rien n'était organisé par l'Atelier abc lui-même dans ce but.

Cette option était réaliste tant que la possibilité existait pour les jeunes, après leur séjour à l'Atelier abc, de trouver des places de travail temporaire, le temps de reconstruire une motivation à aller plus loin, de rattracher avec un apprentissage par exemple. Dans cette configuration, le rôle d'initiateur d'un nouveau départ de l'Atelier abc, de redonner un nouvel élan, était rempli.

Actuellement, il faut bien constater, avec la quasi disparition des "petits boulots" et du travail temporaire, et la diminution des places d'apprentissage, que le maintien des acquis scolaires en vue de réintégrer une formation professionnelle qualifiante redevient de première importance.

En conséquence, la commission d'appui a décidé d'introduire un volet pédagogique dans son programme de prise en charge, dès l'automne 1997.

Ce volet pédagogique aura essentiellement pour objectifs le maintien des acquis scolaires des jeunes dans les domaines des mathématiques, de la géométrie, et du français, et la préparation aux divers examens qu'ils devraient réussir s'ils entendent poursuivre une formation

scolaire ou professionnelle. Selon les besoins, il pourra être introduit en plus des notions de culture générale et des principes élémentaires de recherche d'emploi et de présentation d'un curriculum vitae.

Ce volet sera obligatoire, et fera partie intégrante du contrat individuel passé entre le jeune, l'Atelier abc, et le service plaisir éventuel ou les parents.

La classe se déroulera en deux demi-groupes de six jeunes chacun au maximum, à raison de trois heures, l'un le vendredi matin, l'autre le vendredi après-midi. Les heures de travail en classe seront rémunérées de la même manière que les heures de travail en atelier ou sur les chantiers.

L'enseignement sera adapté aux connaissances des jeunes et la pédagogie utilisée devra tenir compte des éléments qu'ils rencontrent dans leur pratique professionnelle à l'Atelier abc.

L'enseignant(e) sera la même personne tout au long de l'année, pour les deux demi-groupes. Afin de préparer au mieux les jeunes aux examens d'entrée en apprentissage ou dans les écoles professionnelles, il devra être envisagé d'intensifier le volet pédagogique à certaines périodes de l'année en utilisant des offres et prestations existantes extérieures à l'Atelier abc.

Parallèlement à cette introduction d'un volet scolaire, l'Atelier abc va modifier sa pratique de rémunération des jeunes.

L'intention initiale, mettre les jeunes dans des conditions proches de la réalité du monde du travail, avait justifié l'introduction d'une rémunération relativement conséquente, de l'ordre de 10 francs de l'heure. Dans cette conception, l'argent était considéré comme une motivation, un rappel du statut de jeune travailleur, et comme un moyen de sensibilisation aux problèmes d'argent et à leur gestion.

Cette conception reste valable, mais sa pratique entraîne certains effets indésirables. Elle incite certains jeunes à considérer l'Atelier abc avant tout comme un lieu où l'on peut gagner de l'argent et à occulter ses objectifs de "tremping" vers une intégration professionnelle. Elle crée une distance entre leur situation et celle des apprentis qui ne les encourage pas toujours à entamer ensuite un apprentissage synonyme de perte de revenu.

D'un autre côté, cette rémunération est souvent la bienvenue pour certaines familles pour lesquelles tout pécule, si modeste soit-il, représente un appoint important dans la gestion du budget familial.

Enfin, l'Astural doit considérer les coûts inhérents à l'introduction du volet pédagogique, et se trouve soumis à l'exigence de réaliser une opération "blanche" au plan budgétaire.

Ainsi, dès la reprise des activités après la fermeture d'été, la rémunération horaire des jeunes sera un peu supérieure à celle des apprentis de première année.

L'Atelier abc vise ainsi à clarifier son offre auprès des jeunes: il s'agit moins de trouver un lieu où l'on peut gagner un peu d'argent que de s'inscrire dans un processus qui, tout en prenant en compte leur besoin de "faire un break", leur montre néanmoins le but proposé, à savoir se donner la motivation et les moyens indispensables à rattracher avec une formation qualifiante, seule porteuse d'avenir.

Yves Jans
Secrétaire général

Michel Jans
Responsable de l'Atelier abc

annexes: -buts et fonctionnement de l'Atelier abc
-cadre de travail et règles

CADRE DE TRAVAIL et REGLES

Document à l'intention du Jeune Travailleur

Ce document définit les droits et les devoirs du jeune travailleur engagé à l'Atelier abc (atelier menuiserie - Chemin Maisonneuve et atelier charpente - Route de Vernier). En outre, il vise à assurer la sécurité des personnes et des biens de l'atelier, favorisant ainsi un travail en commun tout en respectant les besoins de chacun.

Après une entrevue, le jeune débute à l'atelier le plus rapidement possible. La période d'essai est d'un mois.

Chaque parent, ou référent, du jeune est convoqué périodiquement lors des bilans qui servent à évaluer sa progression dans ses activités à l'atelier ainsi que dans son travail scolaire et, si nécessaire, à décider de la suite à donner à l'engagement.

Un cahier de travail journalier est fourni à chaque jeune. Il doit noter, en fin de journée, ses heures de présence ainsi que le travail accompli.

Le dernier jour du mois ouvrable, le jeune reçoit son salaire. Un seul acompte peut être demandé le 15 du mois. Le salaire horaire est de Fr. 6.-- brut, y compris les heures de classe. Les retenues légales sont effectuées pour l'impôt à la source et, le cas échéant, pour les cotisations AVS / AC. Il est à noter que les primes d'assurance en cas d'accident (professionnel et non-professionnel) sont prises en charge par l'atelier; l'assurance maladie est à la charge du jeune travailleur.

La durée de travail hebdomadaire est de 4 ½ jours, soit 31 heures, dont trois heures sont consacrées au volet pédagogique.

A la fin de son engagement, le jeune recevra un certificat de travail mentionnant, au minimum, les dates de son engagement et les principaux travaux effectués.

Ouverture de l'atelier : l'atelier est ouvert de début août à fin juin (fermeture annuelle en juillet). L'atelier est également fermé 15 jours à Noël et 10 jours à Pâques.

A sa demande, ou celle de son référent, et après entente préalable, le jeune peut être autorisé à participer à des camps externes pendant les vacances scolaires de février et d'automne.

Le responsable de l'Atelier abc et son équipe d'encadrement, organisent et dirigent le travail et font respecter les règles de l'atelier. L'accent est mis sur la ponctualité, le comportement, la propreté et la bien facture du travail.

Une bonne tenue et une hygiène correcte sont demandées. La salopette est de rigueur pour le travail à l'atelier et sur les chantiers. Chaque jeune doit prendre soin du matériel qui lui est confié durant le travail. L'Atelier abc n'est pas responsable, en cas de vol, des objets entreposés dans le vestiaire.

Pour des raisons de sécurité, aucune machine ne doit fonctionner sans la présence d'un membre de l'équipe d'encadrement. Il n'est pas permis de funer pendant le travail et à tout moment à l'intérieur de l'atelier; la drogue n'est pas autorisée sur les territoires de l'atelier; la consommation d'alcool n'est pas admise sauf dans des circonstances exceptionnelles de convivialité particulière et de manière modérée. La violence physique ou morale sur des personnes ou sur la propriété n'est pas tolérée.

Toute transgression peut faire l'objet d'une sanction, après avertissement, allant jusqu'à l'exclusion momentanée ou au renvoi définitif de l'atelier.

Genève, le

le jeune

le(s) parent(s) / le référent

Michel JANS
responsable Atelier abc

ama
juin 1997

Roman Juon

De : <Pascal.Perret@ville-ge.ch>
A : <juon.roman@bluewin.ch>
Cc : <Bertrand.Gaehwiler@ville-ge.ch>
Envoyé : vendredi, 12. mai 2006 11:33
Jointure : INSTIT. - DOC. N° 1.doc; INSTIT. - DOC. N° 2.doc; INSTIT. - DOC. N° 3.doc; N° 4, 2006.doc
Objet : Informations et documentation / Action chômage Ville de Genève

Cher Monsieur,

Comme convenu, je fais suite à notre entretien de ce jour, entre vous-même, Monsieur Bertrand GAEHWILER, Responsable de l'Antenne socioprofessionnelle de la Ville de Genève, et le sousigné.

Nous vous remercions vivement de votre investissement, ainsi que l'ABC, à l'insertion des demandeurs d'emploi dans le cadre du projet Bateau-Lavoir.

Je précise qu'en lien avec l'action chômage de la Ville, la réinsertion vise les personnes en fin de tous droits fédéral et cantonal, déjà inscrites au RMCAS ou émargeant à l'assistance, après plusieurs années de chômage. Néanmoins, nous axons nos présentations de candidats/es sous l'angle des compétences techniques, sociales et relationnelles.

Comme convenu, je vous remets, en dossiers rattachés, les documents relatifs à un engagement temporaire, mais avec un financement intégral des charges salariales et patronales par le fonds chômage municipal, ceci au sein de l'ABC, dès que l'aval du CA au sujet du caractère subventionné de cette institution sera formalisé.

Je reste bien sûr à votre entière disposition pour tout complément d'information éventuel et vous prie d'agréer, cher Monsieur, mes meilleures salutations,

(See attached file: INSTIT. - DOC. N° 1.doc)(See attached file: INSTIT. - DOC. N° 2.doc)(See attached file: INSTIT. - DOC. N° 3.doc)(See attached file: INSTIT. - DOC. N° 4, 2006.doc)

Pascal Perret
Coordinateur action chômage

Ville de Genève - Direction générale
Service des Ressources humaines
Case postale 3983 - 1211 Genève 3
Tél. 022 418 98 75 - Fax 022 418 98 71
Email : pascal.perret@ville-ge.ch

Adresse professionnelle : Antenne socioprofessionnelle, Rue des Rois 19,
1204 Genève /

Roman Juon

De : <Pascal.Perret@ville-ge.ch>
A : "Roman Juon" <juon.roman@bluewin.ch>
Cc : <Bertrand.Gaehwiler@ville-ge.ch>
Envoyé : vendredi, 9. juin 2006 08:31
Jointure : bateau-lavoir 2006.doc
Objet : RE Fw: bateau-lavoir

Cher Monsieur,

En excusant le retard pris à vous répondre, au regard d'une charge de travail intense, je vous signale qu'après discussion avec ma Direction, comme je vous l'avais stipulé, à partir du moment où l'Association du Bateau Lavoir est constituée formellement et touche une subvention de la Ville de Genève, avec pièce à l'appui, une aide du fonds chômage municipal, p.ex. pour l'engagement d'un architecte au chômage, est tout à fait envisageable.

Ledit fonds chômage interviendrait donc, le cas échéant, pour financer intégralement les salaires et les charges patronales de cette personne, engagée par l'Association subventionnée, ceci jusqu'à 12 mois d'activité temporaire.

Demeure aussi réservée la possibilité d'une aide financière, à ce même titre, si le Bateau Lavoir n'est pas subventionné en tant que tel, auprès de l'Association Atelier de Charpente ABC ; il est nécessaire que cette dernière soit au bénéfice d'une subvention de la Ville (au moins) et prête à engager un chômeur / une chômeuse pour l'aide à la réalisation du Bateau Lavoir.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information éventuel.

Avec mes cordiales salutations,

Pascal Perret
Coordinateur action chômage

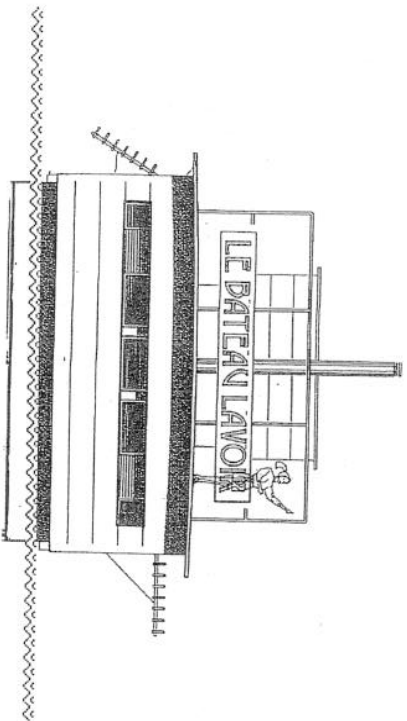
Ville de Genève - Direction générale
Service des Ressources humaines
Case postale 3983 - 1211 Genève 3
Tél. 022 418 98 75 - Fax 022 418 98 71
Email : pascal.perret@ville-ge.ch

Adresse professionnelle : Antenne socioprofessionnelle, Rue des Rois 19,
1204 Genève /
Permanences : mardi matin de 8h.30 à 12h.00 et jeudi après-midi de 13h.30 à 17h.00

ASSOCIATION LE BATEAU-LAVOIR

23 rue du Vuache - 1201 - GENEVE

BATEAU-LAVOIR AU QUAI DES MOULINS



Incidence hydraulique sur le Rhône

Septembre 2004

7, ROUTE DE DRIE
TEL : +41 (0) 22 309 30 60
E-MAIL : geos@geos.ch

GEOS INGENIEURS CONSEILS SA
GENIE CIVIL, STRUCTURES, HYDRAULIQUE
GEOTECHNIQUE ENVIRONNEMENT
1227 CAROUGE-GENEVE



GEOS Rapport N° 1212-735

BATEAU-LAVOIR AU QUAI DES MOULINS
INCIDENCE HYDRAULIQUE

TABLE DES MATIERES

	Page
1. CADRE	1
2. DONNEES DE BASE	1
3. METHODOLOGIE D'ETUDE	2
4. RESULTATS	5

TABLEAUX

- 1 Résultats des calculs du modèle hydraulique

FIGURES

- 1 Rhône bras droit - Plan d'ensemble - Situation du bateau-lavoir
2 Rhône - Situation des profils en travers
3 Rhône bras droit - Profil en travers n° 19
4 Rhône bras droit - Profil en long - Lac - profil 37 (barrage du Seujet)

1. CADRE

L'association du bateau-lavoir a le projet de créer une réplique d'ancien bateau-lavoir transformé en café-restaurant dont l'animation et la gestion seraient assurées par une entreprise sociale destinée à des jeunes de 15 à 25 ans en situation de précarité du point de vue de l'emploi.

Le bateau-lavoir serait implanté au Quai des Moulins, sur la rive gauche du bras droit du Rhône, en aval du pont de l'Île (voir Figure 1). Il serait amarré à deux pieux battus dans le fond du Rhône, entre les profils en travers n° 18a et 19 (voir Figures 2 et 3.)

L'association le bateau-lavoir a demandé une autorisation de construire en 2003 (DD98443/1). Dans le cadre de l'instruction de cette autorisation, des compléments d'information ont été demandés à l'association par le service des constructions environnementales (SCE, Domaine de l'eau), notamment en ce qui concerne certains aspects hydrauliques. Ainsi, l'Association du bateau-lavoir a mandaté GEOS Ingénieurs Conseils SA pour effectuer une évaluation simple afin de répondre à cette demande de complément.

Il a été convenu que cette évaluation porterait sur les points suivants :

- définition du tirant d'eau ;
- évaluation de l'augmentation des pertes de charges du cours d'eau du fait de l'implantation de deux pieux d'amarrage et de la présence du bateau-lavoir ;
- évaluation de la réduction de la capacité d'écoulement du Rhône ;
- évaluation de la réduction de la chute disponible au barrage-usine du Seujet.

2. DONNEES DE BASE

Les données de base à notre disposition sont les suivantes :

- a) l'ouvrage à construire (projet "Bateau-lavoir au quai des Moulins"), Dessins du bateau N° 50/01 à 50/07, Échelle 1 : 50 de janvier 2003 ;
 - b) les basses topographiques et bathymétriques (profils en travers), DLAÉ, Service du lac et des cours d'eau ;
 - c) les préavis de la demande d'autorisation de construire DD99443/1, Domaine de l'eau, Service cantonal de la planification de l'eau ;
 - d) les données hydrauliques :
 - (1) Calcul des lignes d'eau du Rhône entre lac et Seujet, Dossier de synthèse, SIG, Service de l'électricité, Office de production ;
- Lignes d'eau du Rhône, Bras droit, Calcul du modèle hydraulique du

Seujet CNR-SIG/JN du 02.07.1999 (voir Figure 4).

- (2) Etudes antérieures de GEOS relatives au Rhône genevois, notamment :
 - étude hydraulique pour un projet d'extension du parking du pont du Mont-Blanc (2002)
 - étude hydraulique pour le projet « Fil du Rhône », Ville de Genève (2001)
 - évaluation de la capacité maximum d'évacuation de l'émissaire du lac (2001)
 - évaluation de la capacité de l'émissaire du lac (1998)
 - suppression de la conduite DN 1200 dans le bras gauche (1992)
 - intumescences consécutives au déclenchement des groupes du Seujet (1991)
 - études hydrauliques relatives à la construction du barrage du Seujet (1980-1988).

3. METHODOLOGIE D'ETUDE

Pour l'étude des conséquences hydrauliques sur la débitance et les pertes de charge du tronçon du Rhône concerné, la méthodologie suivie a été la suivante :

- (1) établissement d'un modèle hydraulique sur le tronçon compris entre le profil N° 17 (aval pont de l'Île) et le profil N° 20 (au droit de la place de l'Île).
- (2) calcul de la ligne d'eau et du niveau d'énergie pour l'état actuel sans bateau-lavoir. Ce calcul est calé sur les lignes d'eau établies par CNR-SIG lesquelles ont été validées par des mesures in situ.
- (3) Modélisation de l'implantation du bateau-lavoir et nouveau calcul hydraulique. L'emprise et l'obstacle que constitue le bateau et les deux pieux est pris en compte par une réduction de la surface d'écoulement ainsi que par une augmentation de la rugosité du lit au droit du bateau-lavoir.
- (4) comparaison des résultats avec et sans bateau et évaluation de l'augmentation des pertes de charge ainsi que de la diminution de la capacité d'écoulement et de la chute disponible au barrage du Seujet.

4. RÉSULTATS

Les dimensions et caractéristiques du bateau-lavoir sont :

• largeur	6,65 m
• longueur	16,00 m
• hauteur (hors tout)	5,30 m
• nombre de pont	2
• nombre de pieux d'amarrage	2
• nombre de passagers	50
• poids à vide	28 to
• poids total	36 to
• tirant d'eau	40 cm

L'analyse des pertes de charge a été faite pour les conditions hydrauliques suivantes :

Niveau du lac	=	372.10 msm	et
Débit du Rhône	=	500 m ³ /s.	

Ce niveau du lac représente une valeur que l'on pourrait qualifier de "moyenne toute saison", alors que le débit de 500 m³/s représente plutôt une situation dite de "hautes eaux" où l'on doit évacuer de l'eau du lac pour l'abaisser.

Dans l'état actuel du lit, le niveau moyen du plan d'eau est de 371.027 msm au profil 17, de 371.070 msm au profil 20 et de 370.63 au profil 37 (barrage du Seujet). Les niveaux d'énergie correspondants sont respectivement de 371.246 msm au profil 17, de 371.172 msm au profil 20 et de 370.70 au profil 37 (barrage du Seujet).

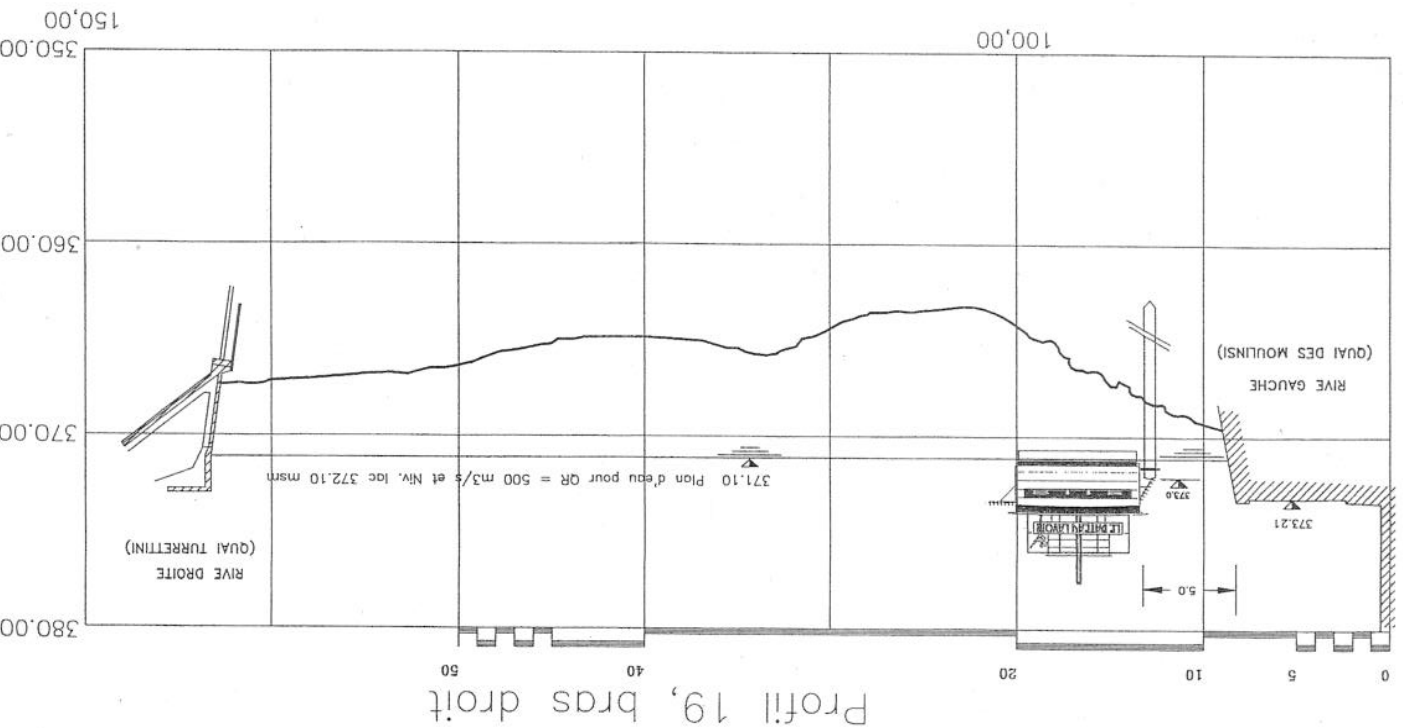
Ainsi, la perte de charge totale entre le lac et le profil 37 (barrage-usine du Seujet) est de 1,40 m et celle entre le profil 17 et le profil 20 (tronçon modélisé) de 7,4 cm. Le tronçon sous étude représente donc 5,3% de la perte de charge totale entre le lac et le barrage du Seujet.

La répartition du débit entre les deux bras du Rhône est de 342 m³/s pour le bras droit et de 158 m³/s, soit 32% du débit total, pour le bras gauche.

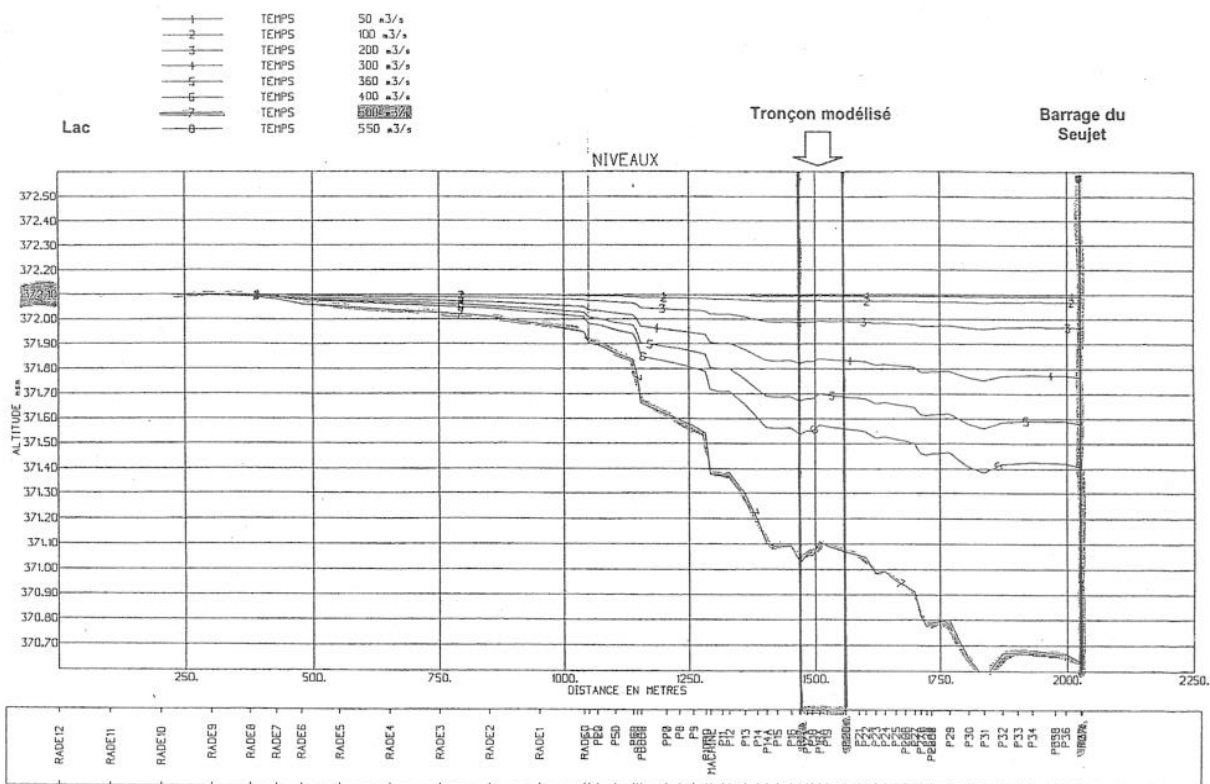
Les résultats des calculs sont résumés dans le Tableau 1. Le régime d'écoulement impose un calcul de l'aval vers l'amont. Ainsi, avec le bateau-lavoir en place, le niveau d'énergie au profil 17 augmente de 5 mm et la perte de charge sur le tronçon modélisé devient 7,9 cm, soit une augmentation de 6,8%. Par rapport à la perte de charge totale Lac-Seujet, cette augmentation représente cependant moins de 0,4 %.

5/12/23/figure_1_Profil-19

GEOS 1212 M63 /02.10.04	GEOS INGENIEURS CONSEILS SA	3
BATEAU-LAVOIR AU QUAI DES MOULINS - INCIDENCE HYDRAULIQUE	RHONE bras droit Profil en travers N° 19	Figure



BRAS DROIT DU RHONE



En termes de réduction de débit, cette augmentation de la perte de charge correspond à une **diminution de la capacité d'évacuation** du Rhône qui a été évaluée à environ 1,5 m³/s, soit quelque 0,3 % du débit total de 500 m³/s.

La **réduction de la chute** disponible au **barrage-usine du Seujet** a également été évaluée. En première approximation, cette réduction est proportionnelle à la diminution du débit et est de l'ordre de 3 à 4 mm pour un débit de 500 m³/s. La réduction de la chute diminuant rapidement pour des débits plus faibles, elle est **inférieure à 2 mm** pour le débit d'équipement des turbines de 360 m³/s.

En conclusion, l'implantation d'une réplique d'un bateau-lavoir au Quai des Moulins n'engendra qu'une légère perturbation de l'écoulement du Rhône et ne diminuera la capacité d'écoulement que d'environ 0,3 %.

Genève, le 1 octobre 2004

Note préparée par :

Mario Gerodetti

Le Bateau Lavoir – Quai des moulins - Genève

Pré-concept énergétique Minergie

1) Enveloppe du bâtiment

Il s'agit de l'aménagement d'un espace publique (petite restauration) dans un bateau construit par des jeunes en rupture (voir descriptif du projet en annexe).

Le volume chauffé est petit (94 m² SRE) et les surfaces d'enveloppe proportionnellement importantes. Les valeurs limites exigées pour l'obtention du label Minergie sont sévères et donc difficiles à atteindre sans une enveloppe très bien isolée et une diminution des vitrages (20 m² de vitrages en moins répartis sur les deux grandes baies vitrées du restaurant).

Le plancher du rez est isolés par 20 cm de laine de verre ($\lambda=0.036$) dans une structure bois ($U=0.19$ W/m²K).

La toiture est isolée par 16 cm de polyuréthane type Roxon alu ($\lambda=0.024$) sous un plancher flottant ($U=0.14$ W/m²K).

Les murs extérieurs sont isolés avec 30 cm de laine de verre ($\lambda=0.036$) dans une structure bois ($U=0.11$ W/m²K).

Les fenêtres sont constituées de vitrages isolants doubles de très bonne qualité de type Glaströsch solar 2 ($U=1.1$ W/m²K EN) avec des cadres performants (max $U=1.9$ W/m²K EN). Les intercalaires des vitrages sont en acier inox.

Les détails concernant l'isolation de l'enveloppe restent à définir, pour autant que les coefficients U soient respectés. Une isolation en vrac des murs (flocons de fibre de cellulose par exemple) est une possibilité à étudier. La pose de vitrages triples au nord (cuisine) est conseillée.

2) Chauffage

Dans le grand espace du restaurant-cuisine, un poêle à granulés de bois de 8 kW sera l'unique chauffage. La consommation de granulés de bois ne devrait pas excéder 2'000 kg par année (soit moins de Fr.1'000.- de charges annuelles chauffage). L'eau chaude sanitaire sera fournie par 6 m² de capteurs solaires thermiques avec appoint électrique.

3) Aération douce

4 petits monobloc de ventilation décentralisés de 45 m³/h chacun (type Siegenia Aérolife) permettront l'aération permanente des locaux tout en récupérant environ 50% de la chaleur de l'air extrait.

Eben / Constantin Soutter
16 mars 2006

MINERGIE, version 9, à utiliser jusqu'au 30 juin 2006

Il faut utiliser un formulaire de demande de label par bâtiment (par ex. villa individuelle, une unité de villas jumelées, une unité d'un lotissement de villas en chaînette). Exception pour une villa à deux appartements = 1 demande.

Demande de label MINERGIE

1 Données relatives au projet: (Désignation précise de l'objet, emplacement définitif de l'objet)

Objet:	Bateau lavoir
Rue / N°:	
NPA:	Localité:

2 Requérant/e:

Tél.:

Email ou Fax:

3 planificateur 1:

Tél.:

Email ou Fax:

4 planificateur 2:

Eben sàrl / Constantin Soutter

Prise 25 - 1454 L'Auberson

Tél.: 024 454 42 01

Email ou Fax: soutter@eben-energie.ch

5 maître d'ouvrage:

Nom / adresse

6 Adresse facture:

7 Données relatives au bâtiment:

Catégorie du bâtiment

Zone 1

Zone 2

Zone 3

Zone 4

Restaur.

8 SRE totale pour:

Utilisation unique

< 500 m2

Emoluments hors TVA

Fr. 750

10 Les indications des lignes 10 à 12 ne sont nécessaires qu'en cas d'utilisation multiple:

Nom du type de bâtiment:

11 Indications pour une utilisation multiple:

Surface fenêtres princip. vers

☐ Est

☐ du Sud-Est au Sud-Ouest ☐ Ouest

12 Station climatique:

Genève

13 Annexes à la demande de label: Impression des feuilles "Demande", "Entrées", "Aération", "Production", "Justificatif". Les autres annexes requises sont mentionnées dans la feuille de calcul "Justificatif".

14 Les soussigné(e)s

1. déclarent avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la marque MINERGIE.
2. reconnaissent le règlement MINERGIE comme condition exclusive de l'utilisation de la marque MINERGIE.
3. avoir pris connaissance de l'actuel règlement MINERGIE concernant les émoluments.
4. sont clairement conscients que le requérant est responsable de la transposition constructive des exigences MINERGIE selon la présente demande de label. Il s'adjoindra si nécessaire les services de spécialistes compétents.

15 5. pour que les données enregistrées (architecte, planificateur/trice, emplacement du bâtiment, propriétaire, etc) soient publiées :

☐ sont d'accord

☐ ne sont pas d'accord

16 Lieu, date

Signature du requérant :

Rechnungsadresse fehlt

principalement responsable envers le maître de l'ouvrage et MINERGIE

17 Lieu, date

Signature des planificateurs spécialisés 1 et 2:
responsable envers le requérant

18 Lieu, date

Signature du maître de l'ouvrage:



13 AVENUE SAINT CLAUDE - 1205 GENÈVE
TEL. 022/328.17.17 - FAX 022/328.17.16

La Clémence - Chez ma Cousine - Café du Soleil

Mission de Conseil

Etude de Projet « Le Bateau-Lavoir »

Définition du mandat tel que confié :

- Recherche d'un concept permettant la rentabilisation du projet de l'« Association pour la construction et la mise en exploitation du Bateau-Lavoir »
- Etablissement d'un budget d'exploitation et vérification de l'indépendance financière future du projet (entretien du bateau, entretien et renouvellement du matériel, des équipements etc...)

Hypothèse de travail du mandat :

Il n'a été tenu aucun compte des investissements de départ (équipement, matériel...). Le Bateau a été considéré comme entièrement équipé et prêt à fonctionner. Seuls les coûts directement liés à l'exploitation ont été pris en compte.

Ce mandat est considéré comme la propriété de l'entreprise Dumont&Dupraz. Hors accord spécifique entre les parties, il ne peut être utilisé même partiellement. Cet accord sera éventuellement défini ultérieurement sous la forme d'un contrat.

Fait en deux exemplaires à Genève le,

17 Avril 2002

Etude

« Le Bateau-Lavoir »

1. But recherché

Autofinancer par une activité lucrative et ouverte à un public large et varié, l'entretien d'un bateau-lavoir amarré au quai des Moulins.

2. Recherche du concept

L'Association pour la construction et la mise en exploitation du Bateau-Lavoir souhaitant une activité du domaine de la restauration ou du bar, nous avons exploité à sa demande différentes pistes.

Compte tenu de l'environnement (notamment la nuit), nous avons rapidement renoncé à une exploitation sous forme de bar, afin d'éviter la création d'un ghetto dans un endroit peu passant, sombre et dépourvu de parking. Nous nous sommes alors tournés vers la restauration.

c) Restauration rapide

Sandwicherie, crêperie et autres solutions faisant appel au volume ont été envisagées. Mais le quai est à l'écart du passage et le succès commercial ne serait pas assuré.

b) Restauration traditionnelle

Le chaland doit faire l'effort de nous visiter, nous nous devons donc de l'attirer par une offre attractive, originale et de qualité. Le problème qui surgit alors est l'espace. L'espace dévolu à la cuisine et au stockage notamment. L'exiguïté du lieu rend impossible une exploitation généraliste type brasserie.

C) Restauration à thème

La restauration à thème avec une offre limitée à un ou deux mets, semble être une solution, si l'offre est attractive tant en originalité, en qualité qu'en prix.

3. Restauration à thème

Recherche du produit (des produits)

- Quels produits offrent un large consensus dans la population ?
- Quels mets méritent une attention particulière en référence à la qualité du produit de base et de sa préparation ?
- Quels produits ne sont pas proposés dans les environs du quai du Moulin ?

Nous en avons retenus deux :

- Les filets de perche du lac
- La fondue au fromage

Deux mets flash, deux mets qui parlent tant à la Genève autochtone qu'internationale, deux mets qui sont un label en soi de notre gastronomie, deux mets qui pourtant trop souvent suscitent le désir...et le regret car négligés dans leurs préparations, galvaudés par la qualité du produit de base.

4. Le concept

En proposant fondue en hiver, et perches en été, Le Batteau-Lavoir participera à l'animation du quai des Moulins, il proposera une restauration chère au cœur des Genevois et typique pour le touriste. Il permettra aux employés des environs et aux chalandes de venir se restaurer à midi dans un havre de paix et aux particuliers de découvrir ou redécouvrir le charme des quais le soir.

Le fromage et le poisson s'alliant particulièrement bien avec les vins de la région, Le Batteau-Lavoir pourra servir (en collaboration avec l'OPAGE) de vitrine pour la promotion des vins genevois, et ne proposer que des vins du canton.

5. L'offre

Saison d'été

Filets de perche du lac, frites et salade

BATEAU - EAU - SOLEIL - POISSON

Saison d'hiver

Fondue au fromage, viande séchée

« INCONGRUITE DE MANGER UN PLAT DE MONTAGNE SUR L'EAU »

La qualité doit être dans l'assiette pour une IDENTIFICATION SANS FAILLIE DU PRODUIT AVEC LE BATEAU-LAVOIR

Toute l'année

Desserts : 3-5 desserts à choix

Bières bouteilles

Minérales

Vins blancs et rouges Genevois (à la bouteille et au verre)

6. Prix de revient et prix de vente

Les Perches

Prix de la perche au kilo (lac de Genève)

Poids de la portion de perche

Prix de revient de la portion de perche (avec frites, salade, pain)

Prix de vente de la portion de perche

La fondue

Prix du fromage au kilo

Poids de la portion de fondue

Prix de revient de la portion de fondue

Prix de vente de la portion de fondue

46.00
125gr

9.75
29.75 hors TVA
32.00 TVA incluse

17.80
200gr
6.00
19.50 hors TVA
21.00 TVA incluse

La viande séchée

Prix de la viande séchée au kilo
Poids de la portion de viande séchée
Prix de revient de la portion viande séchée
Prix de vente de la portion viande séchée

45.00
80gr
5.60
17.65 hors TVA
19.00 TVA incluse

Prix moyen des desserts

Minérales, Bières
Café, thé

6.00 TVA incluse
4.00 "
3.00 "

Vins : facteur 3,5 à 4 en fonction du prix d'achat

Le dl de 3.50 à 4.50, la bouteille de 28.00 à 50.00 à la vente.

7. Le personnel

a) Le nombre d'employés :

1 gérant qui effectue le service
1 collaborateur semi-qualifié en salle
1 stagiaire pendant la saison d'été durant 6 mois
1 collaborateur qualifié en cuisine
1 aide de cuisine

b) Le coût du personnel pour 1 année

Voir annexe 1

8. L'atmosphère du lieu

a) La décoration

- Le mobilier doit être aisé à manipuler pour le personnel. Le style du mobilier et de l'agencement reste à définir.
- Sur les murs des photos de la construction du bateau et des bateaux-lavoirs de l'époque, sous forme d'historique.
- Sur les sets de tables en papier, l'historique du Bateau-Lavoir à se faire sponsoriser par une marque de lessive (! ? par exemple) si l'on veut minimiser le coût.

b) Divers

- Attacher une grande importance à l'éclairage.
- Prévoir une sonorisation pour créer une ambiance musicale et pour les différentes animations

- Définir la tenue du personnel

- En saison d'été il est indispensable de mettre pour le premier étage une protection solaire.

9. L'animation

- En collaboration avec l'OPAGE, effectuer un changement de la carte des vins une à deux fois par mois. A chaque changement de carte créer l'événement en demandant aux membres de sélectionner des crus en accord avec les mets, de venir les présenter. Le restaurant pourra faire de la vente à l'emporter auprès de la clientèle en contrepartie.
- Louer le bateau le week-end à des privés ou des sociétés pour des apéritifs, des repas, des réunions ou comme espace d'exposition.
- Organiser des animations pour les enfants pendant la fermeture de l'après-midi (parties de pêche, goûters, guignol, anniversaires, etc...), notamment le mercredi.

10. L'exploitation

Capacité : 40 places environs à l'intérieur
40 places environs en terrasse.

Le calendrier d'exploitation

Saison d'été : 1^{er} avril - 31 octobre
Saison d'hiver : 1^{er} novembre - 28 février
Fermeture : mois de mars (entretien)

Les horaires d'ouverture

5 jours sur 7, du lundi au vendredi, de 11H30 à 14H30 et de 18H30 à 23H30.

L'exploitation se fait sur 11 mois. Le mois de fermeture permettra d'effectuer l'entretien du bateau et de donner en même temps les vacances au personnel.

Le Budget d'exploitation

- Nombre de jours d'exploitation : 235 (365 jours - 28 jours vacances - 96 jours week-end - 6 jours fêtes)
- Ticket moyen : 39.00

Coût du personnel pour une année (selon CCNT et accords Genevois)

1 Gérant	6'000.00	12	72'000.00
1 Collaborateur qualifié et expérimenté en cuisine	3'800.00	12	45'600.00
1 Aide de cuisine	3'270.00	12	39'240.00
1 Collaborateur semi-qualifié et expérimenté en salle	3'500.00	12	42'000.00
1 Stagiaire en été	2'050.00	6	12'300.00
			211'140.00
Treizième salaire (provision)	50%		9'310.00
Remplacement Vacances du personnel			5'260.00
			225'710.00
Charges patronales	18%		40'630.00
Total salaires			266'340.00

Annexe 1

- Nombre de couverts : hypothèse 1 ; 60 couverts / jour
70 couverts / jour
80 couverts / jour
90 couverts / jour
- voir annexe 2
voir annexe 3
voir annexe 4
voir annexe 5
- Base de calcul : nombre de jours d'exploitation X le nombre de couverts par jour X le ticket moyen.

BUDGET D'EXPLOITATION (60 couverts / jour)

Le budget d'exploitation ne comporte aucun amortissement et ne prend pas en compte les frais d'entretien spécifiques au bateau .

	100.0%	549'900.00
Coût des marchandises	29.5%	162'230.00
Salaires	48.4%	266'340.00
Frais généraux soit:	16.0%	87'990.00
Matériel d'exploitation (vaisselle...)	1.0%	5'500.00
Entretien - réparation	3.0%	16'500.00
Energie	4.0%	22'000.00
Impôts et taxes	2.0%	11'000.00
Assurances	0.5%	2'750.00
Décoration	1.0%	5'500.00
Blanchissage et nettoyage	1.2%	6'600.00
Nappage	1.0%	5'500.00
Tenue du Personnel	0.3%	1'650.00
Publicité	1.0%	5'500.00
Frais et matériel de bureau	0.5%	2'750.00
Commissions Carte de crédit	0.5%	2'750.00
Bénéfice brut	8.9%	33'340.00
Location (10% du CA)	10.0%	54'990.00
Résultat	Perte	-21'650.00
Gérant (si bénéfice)	6.0%	0.00

BUDGET D'EXPLOITATION (70 couverts / jour)

Le budget d'exploitation ne comporte aucun amortissement et ne prend pas en compte les frais d'entretien spécifiques au bateau .

	100.0%	641'550.00
Coût des marchandises	29.5%	189'260.00
Salaires	41.5%	266'340.00
Frais généraux soit:	16.0%	102'650.00
Matériel d'exploitation (vaisselle...)	1.0%	6'420.00
Entretien - réparation	3.0%	19'250.00
Energie	4.0%	25'660.00
Impôts et taxes	2.0%	12'840.00
Assurances	0.5%	3'210.00
Décoration	1.0%	6'420.00
Blanchissage et nettoyage	1.2%	7'700.00
Nappage	1.0%	6'420.00
Tenue du Personnel	0.3%	1'925.00
Publicité	1.0%	6'420.00
Frais et matériel de bureau	0.5%	3'210.00
Commissions Carte de crédit	0.5%	3'210.00
Bénéfice brut	13.0%	83'300.00
Location (10% du CA)	10.0%	64'160.00
Bénéfice	3.0%	19'140.00
Gérant (participation bénéfice net 50%)	1.5%	9'570.00
Réserve (amortissement et remplacement)	1.5%	9'570.00

BUDGET D'EXPLOITATION (80 couverts / jour)

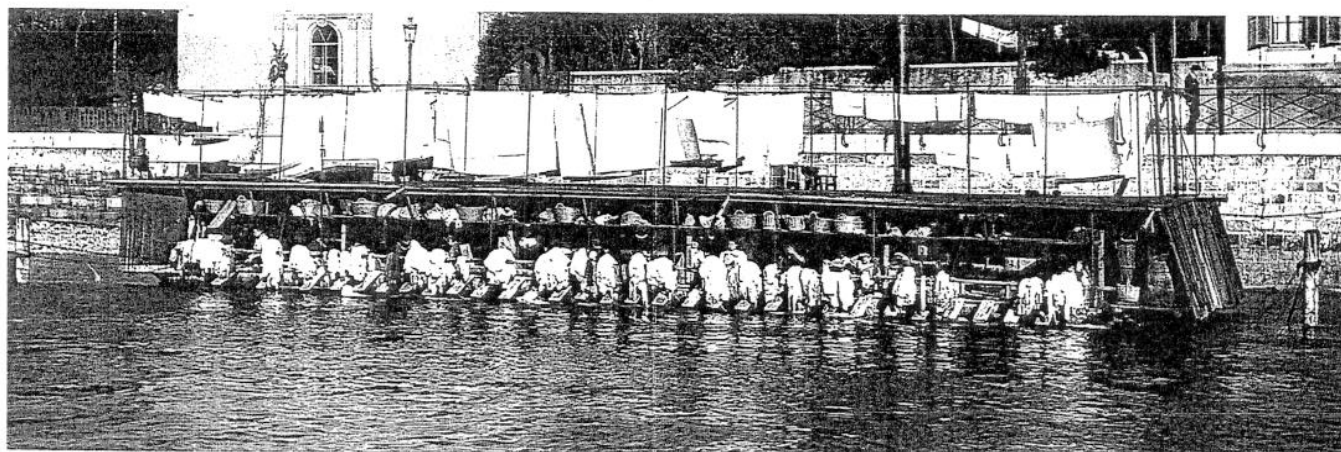
Le budget d'exploitation ne comporte aucun amortissement et ne prend pas en compte les frais d'entretien spécifiques au bateau.

	100.0%	733'200.00
Coût des marchandises	29.5%	216'300.00
Salaires	36.3%	266'340.00
Frais généraux soit:	16.0%	117'320.00
Matériel d'exploitation (vaisselle...)	1.0%	7'340.00
Entretien - réparation	3.0%	22'000.00
Energie	4.0%	29'330.00
Impôts et taxes	2.0%	14'670.00
Assurances	0.5%	3'670.00
Décoration	1.0%	7'340.00
Blanchissage et nettoyage	1.2%	8'800.00
Nappage	1.0%	7'340.00
Tenue du Personnel	0.3%	2'200.00
Publicité	1.0%	7'340.00
Frais et matériel de bureau	0.5%	3'670.00
Commissions Carte de crédit	0.5%	3'670.00
Bénéfice brut	18.2%	133'240.00
Location (10% du CA)	10.0%	73'320.00
Bénéfice	8.2%	59'920.00
Gérant (participation au bénéfice net 50%)	4.1%	29'960.00
Réserve (amortissement de remplacement)	4.1%	29'960.00

BUDGET D'EXPLOITATION (90 couverts / jour)

Le budget d'exploitation ne comporte aucun amortissement et ne prend pas en compte les frais d'entretien spécifiques au bateau.

	100.0%	824'850.00
Coût des marchandises	29.5%	243'340.00
Salaires	32.3%	266'340.00
Frais généraux soit:	16.0%	131'980.00
Matériel d'exploitation (vaisselle...)	1.0%	8'250.00
Entretien - réparation	3.0%	24'750.00
Energie	4.0%	32'990.00
Impôts et taxes	2.0%	16'500.00
Assurances	0.5%	4'130.00
Décoration	1.0%	8'250.00
Blanchissage et nettoyage	1.2%	9'900.00
Nappage	1.0%	8'250.00
Tenue du Personnel	0.3%	2'475.00
Publicité	1.0%	8'250.00
Frais et matériel de bureau	0.5%	4'130.00
Commissions Carte de crédit	0.5%	4'130.00
Bénéfice brut	22.2%	183'190.00
Location (10% du CA)	10.0%	82'490.00
Bénéfice	12.2%	100'700.00
Gérant (participation au bénéfice net 50%)	6.1%	50'350.00
Réserve (amortissement de remplacement)	6.1%	50'350.00



Projet
«Le Bateau-Lavoir»
Au fil du Rhône
à Genève